



MUTUELLE
D'ASSURANCE
EN ÉGLISE

AGENCE EN ASSURANCE DE DOMMAGES



RAPPORT ANNUEL 2022

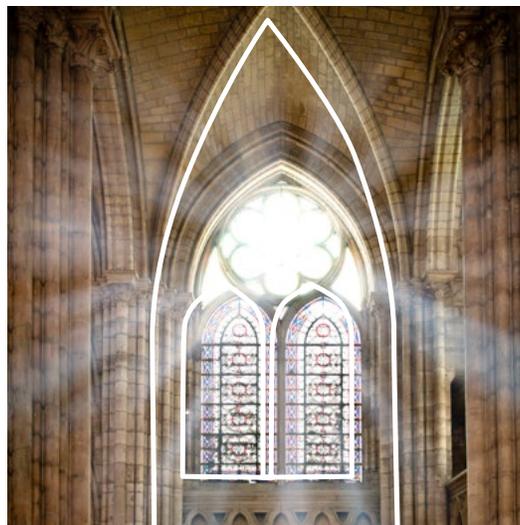




Table des **MATIÈRES**

Présentation

| | |
|--------------------------------------|----|
| Plus qu'un simple assureur | 4 |
| Mission Vision Valeurs | 5 |
| Faits saillants 2022 | 7 |
| Mot du Président | 8 |
| Mot du directeur général | 10 |
| Évènements 2022 | 12 |

Gouvernance

| | |
|--|----|
| Structure organisationnelle | 15 |
| Composition du conseil d'administration | 16 |
| Membres du conseil d'administration et dirigeants 2022 | 18 |
| Membres des comités 2022 | 18 |
| Conseil d'administration et comités | 19 |

États financiers

| | |
|--|----|
| Rapport de l'auditeur indépendant | 22 |
| État des résultats | 25 |
| État du résultat global | 27 |
| État des variations de l'avoir des membres | 28 |
| État de la situation financière | 29 |
| État des flux de trésorerie | 30 |

PLUS QU'UN SIMPLE ASSUREUR



Depuis 170 ans cette année, la Mutuelle résiste au temps malgré les perturbations qu'elle a pu vivre au cours de toutes ces années, l'évolution des risques assurés, les changements organisationnels et la transformation du milieu des églises. Sa force? L'entraide et la volonté de ses membres de demeurer unis au sein de leur mutuelle qui leur permet de prendre part à l'élection des dirigeants et aux prises de décisions importantes.

En effet, la Mutuelle appartient à ses membres. Il s'agit là d'un avantage majeur qui ne se retrouve pas dans une compagnie privée où les assurés ne sont pas propriétaires. Cette différence substantielle fait la richesse et la particularité de la Mutuelle. Il en revient donc à chaque membre d'en tirer profit à chaque occasion qu'il a de faire valoir son opinion, notamment en utilisant son droit de vote le temps venu des élections.

Il est également important de se rappeler qu'en faisant partie de la Mutuelle, l'ensemble de la communauté bénéficie des efforts de chacun des membres en matière d'entretien de leurs bâtiments et de prévention des sinistres. Grâce au mutualisme et à la mise en commun des ressources qu'il sous-tend, les membres se dotent aussi collectivement de moyens exceptionnels leur permettant de maintenir et même d'améliorer la qualité de leur profil de risque pour l'avenir, tout en profitant d'une protection conçue pour eux. Leurs efforts collectifs permettent également à leur Mutuelle d'offrir des produits d'assurance mieux adaptés, une gamme de services du Centre d'entraide et de prévention et, enfin, une réduction de leur facture globale grâce aux sommes reçues lors de l'attribution. Être membre de la Mutuelle d'assurance en Église n'est donc pas une simple affaire de contrat, c'est une histoire de cœur et de fierté.

Enfin, parce qu'elle évolue depuis toutes ces années dans le milieu singulier des églises, la Mutuelle est consciente des défis présents et futurs auxquels ses membres sont confrontés et a le souci de bien connaître leurs besoins. C'est pour cela qu'il lui est important de leur offrir une solution d'assurance unique (produits exclusifs, approche préventionniste personnalisée, tarifs raisonnables, participation aux profits réalisés), une équipe dévouée, un service à la clientèle hors pair et des services supplémentaires tels que le Centre d'entraide et de prévention qui ne se retrouvent pas chez d'autres assureurs.





NOTRE MISSION

Soutenir, par l'entraide et la mise en commun, les besoins d'assurance de l'Église catholique romaine au Québec.

NOTRE VISION

Être un partenaire privilégié pour les fabriques, les diocèses, les évêchés et les institutions religieuses.

Être reconnue par les responsables de bâtiments religieux comme le meilleur fournisseur de produits d'assurance.

Être reconnue par la communauté financière et les organismes de réglementation comme une institution financière solide, crédible et compétente.

NOS VALEURS

- La protection, la dignité et la valorisation de chaque membre;
- La primauté de l'intérêt collectif sur l'intérêt individuel;
- L'entraide, la solidarité, l'équité et la bonne foi;
- Le mutualisme;
- La gouvernance démocratique et la transparence;
- La prévention et la prudence – garantes de notre solidité financière et de notre pérennité.



« La Mutuelle affiche avec fierté un taux de rétention de plus de 99 %, ce qui confirme la pertinence de ses solutions d'assurance et de prévention. »

*François Dufault
Directeur général*

FAITS SAILLANTS 2022

693
POLICES
SOUSCRITES

Notre communauté des membres en
quelques chiffres

530
FABRIQUES
DESSERVIES

79
INSTITUTIONS
D'AUTRES
CONFESSIONS

56
AUTRES
ORGANISMES

28
INSTITUTIONS
RELIGIEUSES
CATHOLIQUES ROMAINES

1,3 M\$
SOMMES RÉINVESTIES DANS
NOTRE COMMUNAUTÉ DE MEMBRES

704 k\$
ATTRIBUTION

271 k\$
SUBVENTIONS

345 k\$
ENTRAIDE ET PRÉVENTION

1 460
LIEUX ASSURÉS

3,7 G\$
VALEURS PROTÉGÉES ET
ASSURÉES

MOT DU PRÉSIDENT



Chers membres,

Alors que l'année 2021 avait été marquée par la fin d'une période de turbulences en ce qui a trait à la gouvernance de la Mutuelle, l'année 2022 aura, quant à elle, été marquée par la consolidation des acquis et la mise en chantier de travaux trop souvent reportés.

En effet, cette année, fort de ses connaissances et de la cohésion acquises lors de l'exercice précédent, le conseil d'administration a pu commencer à se concentrer davantage sur vos besoins en tant que membres de la Mutuelle et les différentes manières d'y répondre, tout en s'assurant de pouvoir le faire pendant encore longtemps et aux meilleures conditions possibles. Évidemment, ce vaste chantier ne se réalisera pas en quelques mois, mais plutôt en quelques années. La révision de l'ensemble des politiques de la Mutuelle étant maintenant acquise, nous pouvons aujourd'hui nous concentrer sur le futur et les moyens de le rendre bénéfique pour tous. Vous pouvez compter sur la volonté indéfectible de chacun des membres du conseil à faire les bonnes choses, dans le bon ordre.

C'est en nous basant sur ces prémisses que nous sommes fiers des réalisations de 2022 et que nous amorçons l'année 2023 avec optimisme. Non seulement nous avons pu être profitables en 2022 tout en élaborant des stratégies pour que cette situation perdure, mais nous avons également été en mesure de renouer avec une tradition de la Mutuelle, à savoir le versement d'une attribution à ses membres. Cette attribution peut vous sembler modeste en comparaison avec certaines années fastes. Elle correspond toutefois aux moyens actuels de votre Mutuelle, et ce, sans qu'il n'y ait d'impact sur sa situation financière à long terme.

Les travaux des comités

Le conseil d'administration s'est doté de trois comités lui permettant de travailler simultanément sur plusieurs projets et d'obtenir des propositions d'actions concrètes.

Le Comité d'éthique a travaillé principalement sur deux dossiers. Il a en effet mis en place une procédure qui permet au conseil d'administration, à chacun de ses comités, de même qu'à chacun de ses membres individuellement de s'autoévaluer et d'identifier

des pistes d'amélioration. Le Comité d'éthique, à la suite de cet exercice, a cru nécessaire de développer un guide à l'intention des administrateurs, tant actuels que futurs. Ce guide définit notamment ce qu'on attend d'eux et les prépare à contribuer plus rapidement aux travaux de la Mutuelle.

Le Comité d'audit porte évidemment son attention première à la gestion financière courante de la Mutuelle, que ce soit par des revues régulières des grands enjeux de la Mutuelle ou par le suivi budgétaire. Il s'est particulièrement penché sur les revenus de placements réalisés sur les actifs de la Mutuelle. Même si la conjoncture financière générale de 2022 avait un impact significatif sur la performance, une tendance lourde de sous-performance se dégageait des résultats des années antérieures. Le comité a ainsi lancé un appel de propositions auprès de firmes de conseillers financiers pour identifier si de meilleures pratiques et résultats pouvaient être obtenus. Après une analyse exhaustive, avec l'aide des ressources à l'interne, le comité a proposé au conseil de confier à une firme québécoise ayant des assises solides dans le monde de l'assurance le soin de gérer au quotidien ses placements. Le transfert au nouveau gestionnaire de fonds est en cours et se terminera dans les prochains mois.

Le Comité sur les pratiques commerciales se penche essentiellement sur les façons pour la Mutuelle d'améliorer sa réponse aux besoins de ses membres. Il met en place chaque année une série de projets de nature à renforcer cette réponse. Je me permets d'en signaler quelques-uns réalisés en 2022 : mise en place d'un sondage auprès des assurés ayant subi un sinistre afin de connaître leur appréciation de la résolution du dossier et de régler les non-dits toujours en suspens; révision du contrat d'impartition en matière d'indemnisation en mettant l'emphase sur l'aspect service et, finalement, s'assurer que les membres puissent comprendre les enjeux reliés au montant d'assurance et à la sous-assurance.

La planification stratégique

À la fin de l'exercice précédent, nous étions en pleine démarche de planification stratégique. Nous en étions à la cueillette d'information et à l'identification des problèmes urgents à résoudre. Cet exercice, le premier en plus de 15 ans, avait pour but de mieux comprendre

les besoins des membres et de trouver des façons de bonifier l'offre qui leur est faite, tant en matière de services que de produits et de conditions.

La phase 1 de l'exercice est terminée et met la table à plusieurs projets stratégiques dans les prochaines années. Certains de ces projets portent sur le fonctionnement interne de la Mutuelle, d'autres sur sa pérennité; tous sont cependant intimement liés. Certains sont déjà en cours, d'autres requièrent une analyse plus poussée pour que les actions se fassent de façon ordonnée.

Par ailleurs, nous sommes fiers d'avoir recréé le Comité de liaison avec les autorités des trois archidiocèses de notre territoire. Ce forum nous permettra de mieux comprendre les réalités des membres et d'être plus proactifs lorsque des enjeux individuels se présentent. Nous sommes particulièrement heureux de constater que les archevêques ont tenu eux-mêmes à participer. Ceci démontre clairement, à nos yeux, que la Mutuelle est un acteur majeur auprès des membres et que son succès est indissociable des solutions positives envisagées pour les prochaines années.

La direction générale

Au mois de septembre dernier, la Mutuelle a accueilli un nouveau directeur général, M. François Dufault. Fort de plusieurs années d'expérience dans le monde de l'assurance dans un environnement mutualiste, de réalisations importantes, mais surtout d'un désir animé de bien répondre aux besoins des membres, il a pu se mettre à l'écoute et à la tâche dès son arrivée. Nous sommes convaincus qu'il sera un atout important à plusieurs points de vue et pour plusieurs années.

Je ne voudrais pas passer sous silence l'aide extraordinaire que le conseil et la Mutuelle dans son ensemble ont reçue pendant les sept mois précédant l'arrivée du nouveau directeur général. Je n'ose même pas imaginer ce qui aurait pu se passer sans le soutien indéfectible de M^e Colette St-Martin qui a accepté de jumeler son rôle déjà exigeant de Secrétaire corporative et de responsable de plusieurs dossiers à la direction de la Mutuelle de façon intérimaire. En tant que président, j'ai eu tout particulièrement à travailler avec elle de façon quasi quotidienne. Ce fut à la fois un plaisir et une performance hors de l'ordinaire.

Nous tenons également à remercier les directeurs et l'ensemble des employés d'avoir soutenu M^e St-Martin et contribué à assurer une performance remarquable.

La performance de la Mutuelle

La santé financière de la Mutuelle demeure toujours aussi bonne. Le test sur le capital minimal présente un solide ratio de 634 %, un ratio qui est comparable à celui de 2021.

Comme par les années passées, la Mutuelle a contribué au maintien du patrimoine religieux grâce à son expertise en plus de fournir un soutien financier sous forme de subventions et de programmes.

Cette année, nos résultats permettent le versement d'une attribution aux membres admissibles sans puiser dans les avoirs acquis au fil des ans.

Les primes brutes acquises ont augmenté de 1,3 % par rapport à l'année précédente pour atteindre 10,7 M \$. Cette augmentation est

principalement due à l'ajout de nouveaux membres et à l'indexation des valeurs assurées.

Les primes de réassurance ont augmenté de 477 000 \$, soit environ 11,7 % par rapport à 2021, à la suite de l'augmentation des valeurs assurées et de la cession d'une part de la tranche supérieure du traité catastrophe. Ainsi, les revenus disponibles pour les opérations (primes nettes acquises) de la Mutuelle ont diminué de 5,2 % pour s'établir à 6,1 M \$.

En 2022, nous avons observé une hausse notable au niveau des réclamations en biens. Les dégâts d'eau (infiltration/refoulement/bris de tuyaux) ainsi que des dommages reliés aux conditions climatiques sont en croissance encore cette année et représentent une partie importante des indemnités versées. Les réclamations en responsabilité civile demeurent cette année un aspect préoccupant qui continue d'affecter la rentabilité de la Mutuelle.

Les frais d'administration ont légèrement augmenté d'environ 202 000 \$. Cet accroissement est en partie lié à l'augmentation du coût de la vie et à l'embauche de personnel pour pourvoir des postes vacants. Il a toutefois été amoindri par les économies obtenues grâce à la négociation de nouvelles ententes de partenariat.

Les frais de gouvernance sont demeurés sensiblement les mêmes que ceux de l'année dernière.

L'excédent des opérations d'assurance s'élève donc à seulement 42 000 \$ cette année. L'excédent des produits par rapport aux charges avant attribution s'élève, quant à lui, à 704 501 \$. Cet excédent étant entièrement versé aux membres à titre d'attribution en 2023, il en résulte un excédent nul des produits par rapport aux charges.

Toutefois, vu les conditions des marchés, la Mutuelle affiche un résultat global négatif de près de 4 M \$, celui-ci étant attribuable aux pertes non matérialisées sur les placements.

En terminant, je crois sincèrement que nous sommes sur la bonne voie. Évidemment, nous devons nous attendre à ce que des obstacles et des impondérables surviennent et requièrent toute notre attention. Quel que soit le contexte, je suis convaincu que l'équipe dévouée, résiliente et hautement motivée de la Mutuelle nous soutiendra dans l'atteinte de nos objectifs et de la réussite. Je suis également convaincu que ce succès sera toujours une combinaison entre le travail coordonné du conseil d'administration et des employés, quel que soit leur rôle, et l'apport des membres et de tous ceux qui travaillent avec eux.



Louis Héroux
Président du conseil d'administration
Mutuelle d'assurance en Église

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Chers membres,

J'ai le privilège d'occuper la fonction de directeur général de la Mutuelle depuis septembre dernier. Dès mon entrée en fonction, j'ai pris connaissance de son long historique et des principes qui guident ses actions.

Une équipe engagée et compétente

La Mutuelle compte sur une équipe de 18 personnes qui ont à cœur de fournir une prestation de services hors pair.

Provenant de différents horizons, cette équipe rassemble des compétences diverses et combine plusieurs années d'expérience dans le domaine de l'assurance et de la prévention, des éléments essentiels au succès de votre Mutuelle. Parmi les membres du personnel de la Mutuelle, on retrouve des gens qui y travaillent depuis plusieurs années, permettant d'avoir une perspective historique inestimable. Nous avons aussi, depuis les dernières années, de nouvelles ressources qui ont permis d'ajouter une variété de nouvelles connaissances.

Je tiens d'ailleurs à les remercier pour leur accueil et leur appui. Ceci me permet quotidiennement de mieux comprendre ce qu'est la Mutuelle, ses forces et ses défis, ainsi que d'envisager les travaux à accomplir dans les prochaines années avec enthousiasme.

Je tiens aussi spécialement à remercier M^e Colette St-Martin qui a occupé le poste de directrice générale par intérim avant mon arrivée. Elle a su préparer le terrain avec brio afin que mon entrée en fonction soit simple et agréable.

Un volume d'affaires stable

La Mutuelle affiche avec fierté un taux de rétention de plus de 99 %, ce qui confirme la pertinence de ses solutions d'assurance et de prévention. Par ailleurs, nous sommes heureux d'accueillir cette année plus de 20 nouveaux membres. Leur arrivée nous réjouit d'autant plus que certains d'entre eux sont des organismes qui appuient ou poursuivent la mission de membres de longue date.

Un service d'indemnisation apprécié

En 2022, la Mutuelle a instauré un sondage auprès de ses membres afin de connaître leur opinion sur la gestion de leur dossier de sinistre en biens. Lorsque le dossier est complété, un formulaire de sondage est transmis systématiquement au membre. Dans l'éventualité malheureuse où vous seriez victime d'un sinistre, je vous invite à répondre à ce sondage afin de nous aider à mieux vous servir. Selon les premières statistiques, nous sommes heureux de constater que la très grande majorité des membres sont satisfaits ou très satisfaits du service offert par la Mutuelle.

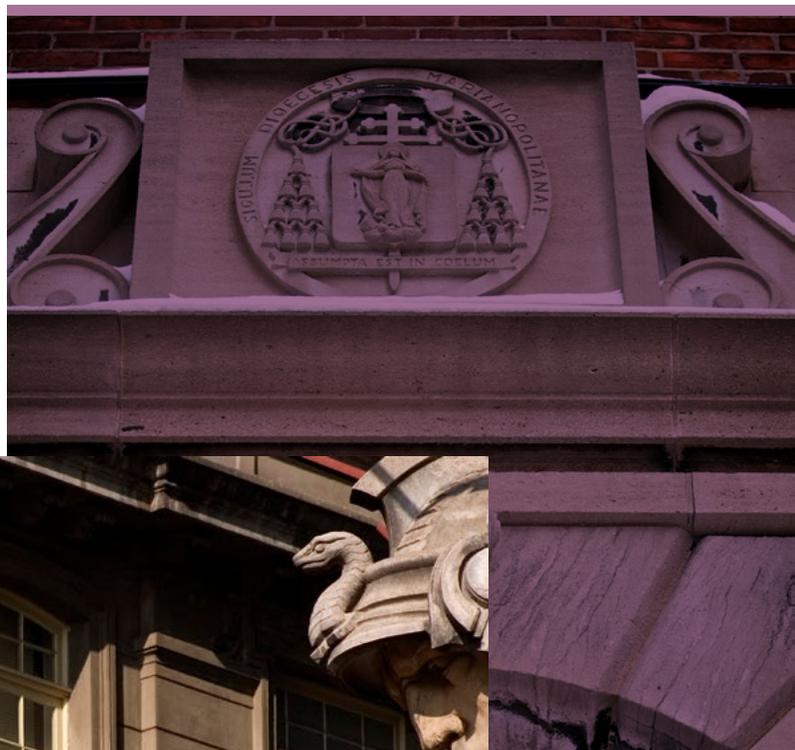
Un déménagement sous le signe d'un renouveau

À la demande de son bailleur qui devait résoudre des problématiques d'espace, la Mutuelle a dû relocaliser ses activités. Or, comme plusieurs autres entreprises à la suite de la pandémie, nous avons constaté que nous aurions avantage à réduire nos espaces de bureaux. Nous avons donc choisi de déménager dans un espace de travail partagé en octobre 2022, tout près de notre emplacement antérieur. Cette décision nous a permis de réduire nos frais tout en offrant un environnement dynamique au personnel.

En conclusion, je suis heureux d'avoir le privilège de façonner le futur de votre Mutuelle avec le conseil d'administration, la direction, le personnel et tous nos autres collaborateurs afin d'en préserver l'héritage et surtout de faire en sorte que la Mutuelle demeure un partenaire privilégié de ses membres dans l'accomplissement de leur mission.



François Dufault
Directeur général



ÉVÈNEMENTS 2022



Assemblée générale annuelle 2022

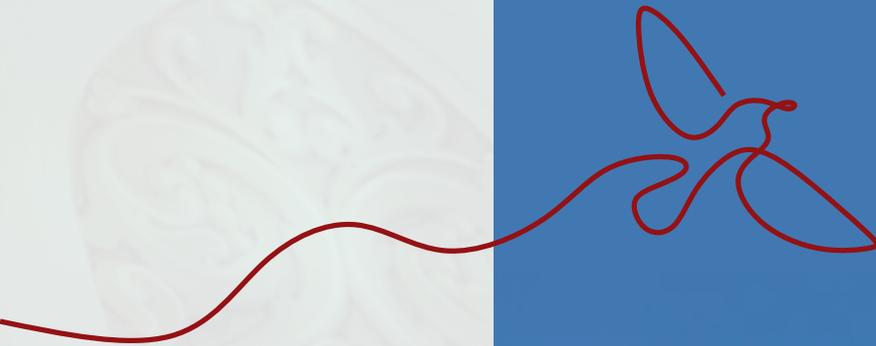
Pour la première fois, la Mutuelle a choisi de tenir son assemblée générale annuelle (AGA) dans le cadre d'une formule hybride, soit en présence et en visioconférence simultanément. Bien que cette méthode ait exigé une logistique plus complexe, elle a indéniablement été appréciée des membres qui, tant sur place qu'à distance, ont multiplié les commentaires élogieux.

Plus de 80 personnes ont assisté à l'AGA le 25 mai et la majorité d'entre elles l'ont fait par visioconférence. Les autres se sont rendues au Centre communautaire La Résurrection de Brossard où elles ont pu être témoins de l'intéressante dynamique que créait la nouvelle formule. Bon nombre de participants ont mentionné avoir apprécié la transparence et la clarté des présentateurs et des renseignements fournis tant sur certaines décisions du conseil d'administration que sur la démarche de planification stratégique.

Changement d'adresse

À l'automne 2022, la Mutuelle a trouvé une opportunité de location qui correspondait parfaitement aux besoins de ses employés tout en lui permettant d'assurer aux membres un service impeccable à un coût favorable. Nous sommes donc déménagés le 1er octobre au 15^e étage du 1155, rue Metcalfe, suite 1562.





*« Nous sommes fiers
d'avoir recréé le Comité de
liaison avec les autorités des trois
archidiocèses de notre territoire.
Ce forum nous permettra de
mieux comprendre les réalités des
membres et d'être plus proactifs
lorsque des enjeux individuels
se présentent. »*

Louis Héroux
Président du conseil d'administration
Mutuelle d'assurance en Église





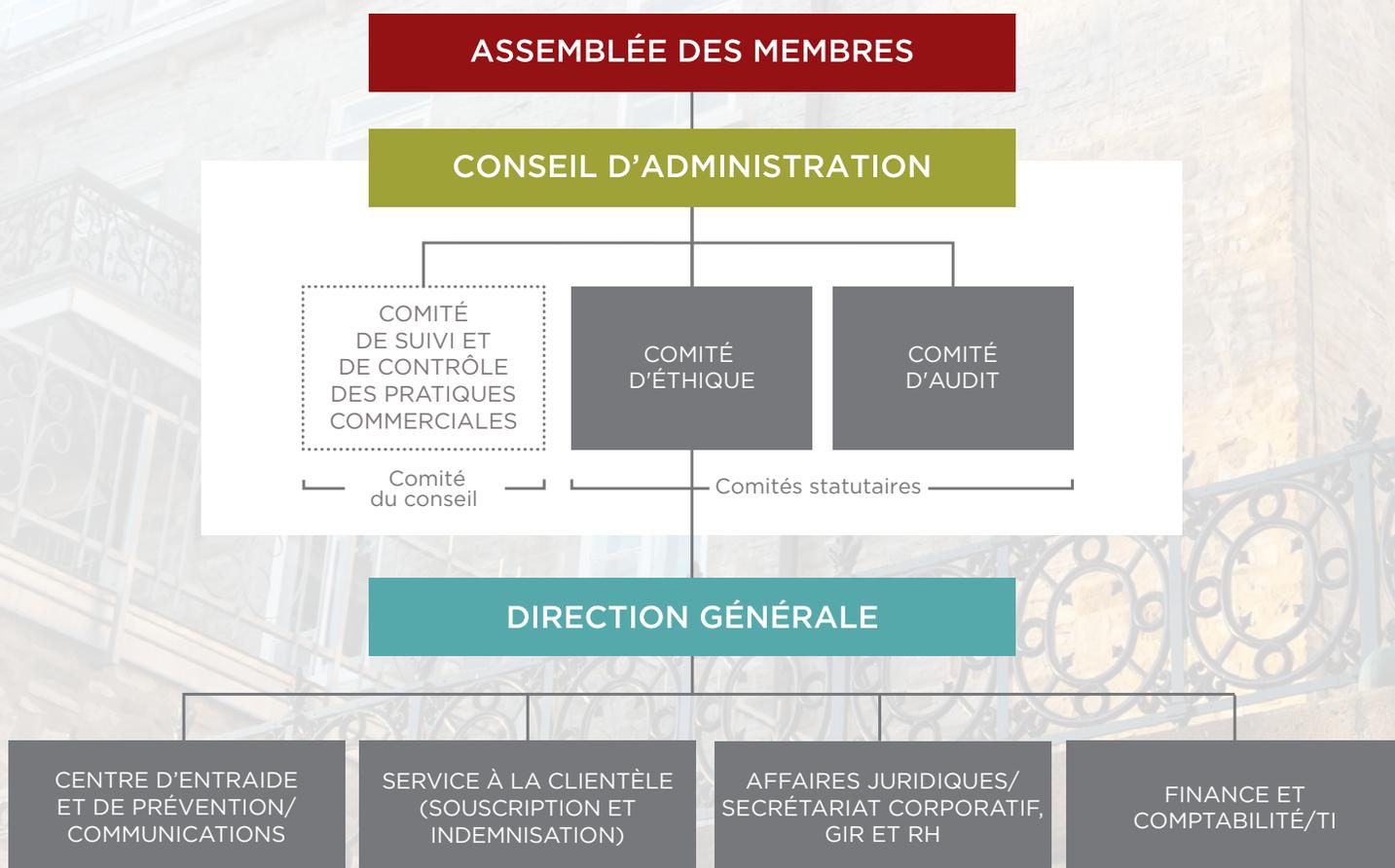
*« La révision de l'ensemble
des politiques de la Mutuelle
étant maintenant acquise,
nous pouvons aujourd'hui nous
concentrer sur le futur et les
moyens de le rendre bénéfique
pour tous. »*

Louis Héroux
Président du conseil d'administration
Mutuelle d'assurance en Église

GOVERNANCE

En tant qu'institution financière réglementée, la Mutuelle d'assurance en Église doit s'assurer du respect des lois et de la protection de l'intérêt de ses membres et du public. À cette fin, la Mutuelle a établi un programme de gouvernance qui s'inspire des meilleures pratiques sur la régie d'entreprise tout en les adaptant à son caractère mutualiste particulier et à sa taille.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE



COMPOSITION DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Rappelons qu'en 2020, le Règlement intérieur a été modifié afin d'introduire les paramètres de représentativité pour les représentants des membres et de réserver des postes pour des administrateurs indépendants conformément à la législation applicable.

Loi sur les assureurs, art. 99. Un assureur autorisé du Québec doit appliquer une politique visant à favoriser, notamment, **l'indépendance, la compétence et la diversité** des membres de son conseil d'administration et des comités constitués en son sein.

Loi sur les assureurs, art. 274. La **moitié au moins** du conseil d'administration d'une société mutuelle doit être **constituée de mutualistes**.

Ligne directrice sur la gouvernance (AMF). Par ailleurs, l'Autorité s'attend à ce que les **membres du conseil d'administration de l'institution financière soient majoritairement indépendants**. La notion d'indépendance est caractérisée par la capacité des membres du conseil d'administration à exercer, collectivement ou individuellement, un **jugement objectif et impartial** sur les affaires de l'institution financière **sans influence indue de la haute direction ou des parties intéressées**.

Quatre représentants des membres

Ainsi, quatre sièges sur les sept que compte le conseil d'administration sont réservés aux représentants des membres. Ceux-ci ont été répartis selon une division territoriale et le type de membres afin d'arriver à un nombre de membres équivalents pour chaque catégorie.

« Région Centre »

Tous les Membres rattachés au clergé de l'Église catholique romaine sur le territoire du diocèse de Montréal.

« Région Nord »

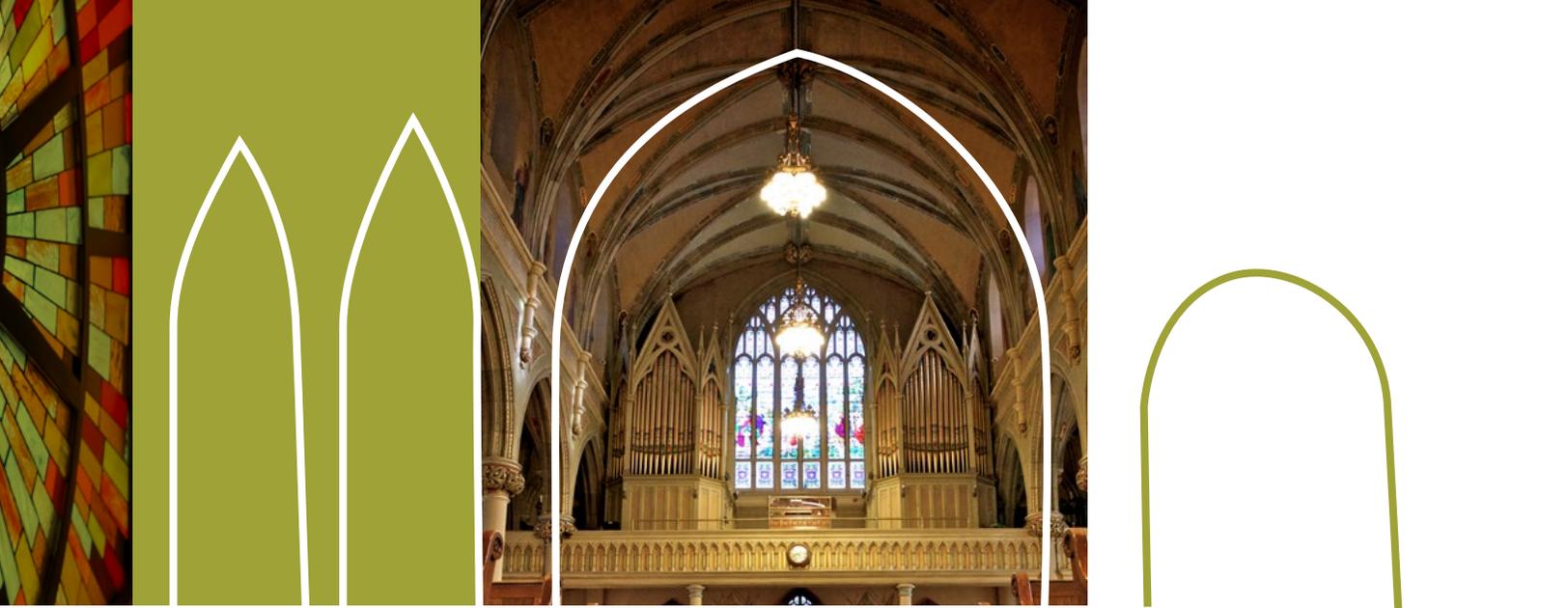
Tous les Membres rattachés au clergé de l'Église catholique romaine sur le territoire des diocèses d'Amos, Chicoutimi, Baie-Comeau, Rouyn-Noranda, Mont-Laurier, Joliette, Trois-Rivières, Québec, Gatineau, Saint-Jérôme et Valleyfield..

« Région Sud »

Tous les Membres rattachés au clergé de l'Église catholique romaine sur le territoire des diocèses de Saint-Jean-Longueuil, Saint-Hyacinthe, Sherbrooke, Nicolet, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Rimouski et Gaspé..

« Autres Institutions »

Tous les Membres non rattachés au clergé de l'Église catholique romaine, notamment les institutions religieuses, les organismes à but non lucratif et les personnes morales appartenant à d'autres confessions chrétiennes.



Trois administrateurs indépendants

Les trois autres postes sont occupés par des administrateurs indépendants afin d'avoir une vision objective et exclusivement basée sur l'intérêt de la Mutuelle. Ceux-ci ne doivent avoir aucun lien avec la Mutuelle ou avec l'un ou l'autre de ses membres.

La notion d'administrateur indépendant fait l'objet d'une précision à l'article 25 du Règlement intérieur.

(...)

Un administrateur est indépendant s'il n'a pas et n'a pas eu au cours des trois (3) dernières années, de relations importantes, directes ou indirectes, avec la Mutuelle ou avec l'un ou l'autre de ses Membres, notamment en étant ou ayant été :

- i. un employé de la Mutuelle;
- ii. un administrateur de la Mutuelle, sauf dans le cas d'un administrateur sollicitant un nouveau mandat;
- iii. un employé, un administrateur ou l'équivalent d'un administrateur, un membre de comité ou une personne autrement impliquée au sein d'un Membre de la Mutuelle;
- iv. un employé ou un administrateur au sein d'une personne morale qui transige avec la Mutuelle ou qui transige personnellement avec elle ou avec l'un de ses Membres;
- v. le conjoint, l'enfant ou l'enfant du conjoint des personnes décrites aux sous-paragraphe i, ii, iii et iv.

Tous égaux devant les membres

En conformité avec le principe de mutualité, le Règlement intérieur prévoit que chaque membre détient un droit de vote pour tous les postes d'administrateurs.

Le Règlement prévoit également que les vacances au sein du conseil qui surviennent en cours de terme seront nécessairement comblées par une élection par les membres.



MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRIGEANTS 2022

LOUIS HÉROUX, président

Élu le 27 mai 2021 et président depuis le 27 mai 2021
Administrateur indépendant

ANDRÉ BOUCHARD, vice-président

Élu le 27 mai 2021 et vice-président depuis le 27 mai 2021
Région Nord

LUCIEN BERGERON, administrateur

Élu le 27 mai 2021
Administrateur indépendant

DENIS CAPISTRAN, administrateur

Élu le 27 mai 2021
Région Sud

NIQUETTE DELAGE, administratrice

Élue le 27 mai 2021
Région Centre

SÉBASTIEN FROIDEVAUX, administrateur

Élu le 27 mai 2021
Autres institution

NORMAND LAFRENIÈRE, administrateur

Élu le 27 mai 2021
Administrateur indépendant

DIRIGEANTS INTERNES NON-MEMBRES DU CA

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Serge Ouellette, *départ en février 2022*
Colette St-Martin, *intérim de février à septembre 2022*
François Dufault, *depuis septembre 2022*

SECRÉTAIRE CORPORATIVE

Colette St-Martin

DIRECTRICE DES FINANCES

Chantal Lapointe

MEMBRES DES COMITÉS 2022

COMITÉ DE SUIVI ET DE CONTRÔLE DES PRATIQUES COMMERCIALES *Créé le 12 août 2021*

ANDRÉ BOUCHARD

Président depuis le 15 novembre 2021

NIQUETTE DELAGE

SÉBASTIEN FROIDEVAUX

Depuis le 24 mai 2022

LOUIS HÉROUX

COMITÉ D'AUDIT

NORMAND LAFRENIÈRE

Président depuis le 13 juillet 2021

LUCIEN BERGERON

DENIS CAPISTRAN

Depuis le 24 mai 2022

SÉBASTIEN FROIDEVAUX

LOUIS HÉROUX

Membre d'office

COMITÉ D'ÉTHIQUE

NIQUETTE DELAGE

Présidente depuis le 12 juillet 2021

ANDRÉ BOUCHARD

LOUIS HÉROUX

Membre d'office

NORMAND LAFRENIÈRE



CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉS

LE MANDAT DU PRÉSIDENT

Le président dirige les travaux du conseil. Il est le principal lien entre ce dernier et la haute direction et veille à la mise en œuvre des décisions du conseil. Il agit à titre de représentant de la Mutuelle en toute matière qui relève du conseil d'administration.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration assure la gouvernance de la Mutuelle. Il a un rôle de surveillance et d'orientation des activités de la Mutuelle afin d'en assurer la santé et la pérennité. Il est responsable d'assumer les devoirs et responsabilités prévus par la législation et les lignes directrices émises par l'Autorité des marchés financiers (AMF) et exerce tous les pouvoirs nécessaires à cette fin. Il peut notamment créer des postes de direction, des comités et tout autre organe nécessaire aux opérations de la Mutuelle et à la réalisation de sa mission.

Le conseil d'administration peut affecter des sommes à des projets spéciaux, décider d'une attribution, opérer des distinctions entre des catégories de membres et prendre toute autre décision de même nature.

LE COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit a l'obligation d'examiner tous les états financiers destinés au conseil d'administration avant qu'ils ne lui soient remis ainsi que tout autre mandat qui pourrait, de temps à autre, lui être confié par le conseil d'administration.

Il doit déposer les états financiers au conseil d'administration et en recommander l'approbation finale. Ce faisant, il doit tenir compte des résolutions du conseil quant à ceux-ci et agir en conséquence.

Le comité doit faire rectifier toute erreur ou tout renseignement inexact dans les états financiers et, lorsque ces états financiers ont été transmis aux membres, en informer l'assemblée des membres.

LE COMITÉ D'ÉTHIQUE

Le comité d'éthique doit adopter les règles d'éthique dont doit obligatoirement se doter la Mutuelle. Ces règles lient le conseil d'administration. De plus, il doit transmettre copie de ces règles à l'AMF.

Ces règles doivent notamment porter sur les sujets suivants :

- 1 la conduite de ses administrateurs et de ses dirigeants;
- 2 la conduite de la Mutuelle avec les personnes physiques et les groupements qui lui sont intéressés;
- 3 les formalités et les conditions des contrats avec ces personnes et ces groupements.

Le comité d'éthique doit veiller à l'application des règles d'éthique et de déontologie et aviser, par écrit et sans délai le conseil d'administration de tout manquement à celles-ci.

Le comité d'éthique transmet annuellement à l'AMF, dans les deux mois suivant la date de clôture de l'exercice financier de la Mutuelle, un rapport de ses activités pendant cet exercice.

LE COMITÉ DE SUIVI ET DE CONTRÔLE DES PRATIQUES COMMERCIALES

Créé en août 2021, le comité de suivi et de contrôle des pratiques commerciales est responsable du suivi des pratiques commerciales de la Mutuelle de même que du respect des engagements qu'elle prend auprès des assurés.

Il fait annuellement rapport au conseil d'administration de l'exécution des pratiques commerciales et des pratiques de gestion. De plus, le comité doit, dès qu'il prend connaissance d'une situation qui est susceptible d'entraîner une détérioration appréciable de la situation financière de la Mutuelle, d'une autre situation qui est contraire aux pratiques de gestion saine et prudente ou d'une situation qui est contraire aux saines pratiques commerciales, en aviser le conseil d'administration et le directeur général par écrit.



ÉTATS FINANCIERS 2022

AU 31 DÉCEMBRE 2022



MUTUELLE
D'ASSURANCE
EN ÉGLISE

AGENCE EN ASSURANCE DE DOMMAGES



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la
Compagnie mutuelle d'assurance en Église,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE EN ÉGLISE** (Mutuelle), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022 et les états des résultats, du résultat global, des variations de l'avoire des membres et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Mutuelle au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Mutuelle conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Mutuelle à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Mutuelle ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Mutuelle.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Mutuelle;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Mutuelle à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Mutuelle à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mallette S.E.N.C.R.L. ¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada
Le 27 février 2023

Certificat de l'actuaire

J'ai évalué le passif des polices et les sommes à recouvrer auprès des réassureurs dans l'état de la situation financière de la Compagnie mutuelle d'assurance en Église au 31 décembre 2022 et sa variation dans l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, les données utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces provisions sont fiables et suffisantes. J'ai vérifié la concordance des données d'évaluation avec les documents financiers de l'assureur.

Voici les résultats de mon évaluation ainsi que les montants figurant dans l'état annuel:

| Passif des sinistres | Montants inscrits à l'état annuel (000 \$) | Estimation de l'actuaire (000 \$) |
|--|---|--|
| (1) Sinistres et frais de règlement non payés directs | 21 956 | 21 956 |
| (2) Sinistres et frais de règlement non payés acceptés | 0 | 0 |
| (3) Sinistres et frais de règlement non payés bruts (1) + (2) | 21 956 | 21 956 |
| (4) Sommes à recouvrer des réassureurs | 11 918 | 11 918 |
| (5) Autres sommes à recouvrer liées aux sinistres non payés | 0 | 0 |
| (6) Autres éléments de passif | 0 | 0 |
| (7) Sinistres et frais de règlement non payés nets (3) - (4) - (5) + (6) | 10 038 | 10 037 |
| Passif des primes | Montants inscrits à l'état annuel (col. 1) (000 \$) | Estimation de l'actuaire (col. 2) (000 \$) |
| (1) Passif des primes non gagnées brut | | 1 170 |
| (2) Passif des primes non gagnées net | | 2 470 |
| (3) Primes non gagnées brutes | 2 863 | |
| (4) Primes non gagnées nettes | 2 863 | |
| (5) Insuffisance de primes | 0 | 0 |
| (6) Autres éléments de passif | 0 | 0 |
| (7) Frais d'acquisition reportés | 0 | |
| (8) Maximum de frais d'acquisition pouvant être reportés [(4)+(5)+(9)] _{col. 1} - (2) _{col. 2} | | 393 |
| (9) Commissions non gagnées + Taxes sur les primes cédées reportées + Dépenses d'opérations d'assurance différées cédées | 0 | |

À mon avis, le montant du passif des polices net des sommes à recouvrer auprès des réassureurs constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations afférentes aux polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.

Signature _____

André Gauthier
Fellow, Institut canadien des actuaires
 Toronto, Ontario
 Le 23 février 2023

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2022

2021

OPÉRATIONS D'ASSURANCE

PRODUITS

| | | |
|--------------------------|----------------------|---------------|
| Primes brutes souscrites | 10 362 902 \$ | 10 453 832 \$ |
| Primes brutes acquises | 10 649 257 \$ | 10 507 738 \$ |
| Primes de réassurance | (4 544 855) | (4 067 917) |
| Primes nettes acquises | 6 104 402 | 6 439 821 |

CHARGES

| | | |
|--|--------------------|-----------|
| Sinistres et frais de règlement (note 9) | 8 495 616 | 1 919 415 |
| Recouvrements des réassureurs (note 9) | (5 315 981) | (917 659) |
| Sinistres et frais de règlement nets | 3 179 635 | 1 001 756 |
| Frais d'administration (annexe A) | 2 519 596 | 2 317 201 |
| Frais de gouvernance (annexe B) | 363 284 | 357 347 |
| | 6 062 515 | 3 676 304 |

EXCÉDENT DES OPÉRATIONS D'ASSURANCE

41 887

2 763 517

OPÉRATIONS DE PLACEMENTS

| | | |
|-----------------------------------|------------------|-----------|
| Produits de placements (note 6) | 1 409 532 | 2 169 348 |
| Honoraires de gestion et de garde | (131 127) | (125 633) |
| | 1 278 405 | 2 043 715 |

EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES

AVANT ATTRIBUTION ET AUTRE ÉLÉMENT

1 320 292

4 807 232

Attribution aux membres

704 501

-

Subventions aux membres – Programme biennal de maintien et autres

270 708

297 721

Centre d'entraide et de prévention (annexe C)

345 083

285 111

1 320 292

582 832

EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT

AUTRE ÉLÉMENT

- \$

4 224 400 \$

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

ÉTAT DES RÉSULTATS (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

| | 2022 | 2021 |
|---|------|--------------|
| EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT AUTRE ÉLÉMENT | - \$ | 4 224 400 \$ |
| AUTRE ÉLÉMENT Frais découlant des litiges reliés à la gouvernance (annexe D) | - | (464 927) |
| EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES | - \$ | 3 759 473 \$ |

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2022

2021

| | | |
|--|---------------|--------------|
| EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES | - \$ | 3 759 473 \$ |
| AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL | | |
| Éléments qui seront reclassés à l'état des résultats | | |
| Variation des gains et des pertes non réalisés sur les placements disponibles à la vente | (3 788 142) | 612 578 |
| Reclassement à l'état des résultats des gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente (note 6) | (239 924) | (1 058 261) |
| Reclassement à l'état des résultats des pertes de valeur comptabilisées sur les placements disponibles à la vente (note 6) | 52 961 | 30 502 |
| Variation nette survenue au cours de l'exercice sur les placements disponibles à la vente | (3 975 105) | (415 181) |
| RÉSULTAT GLOBAL | (3 975 105)\$ | 3 344 292 \$ |

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

ÉTAT DES VARIATIONS DE L'AVOIR DES MEMBRES

| | Surplus libre | Surplus réservé | Cumul des autres éléments du résultat global | Total |
|---|------------------|--------------------|--|---------------|
| SOLDE au 31 décembre 2020 | 11 778 861 \$ | 23 285 500 \$ | 3 857 423 \$ | 38 921 784 \$ |
| Résultat global de l'exercice | | | | |
| Excédent des produits par rapport aux charges | 3 759 473 | - | - | 3 759 473 |
| Autres éléments du résultat global | | | | |
| Variation des gains et des pertes non réalisés sur les placements disponibles à la vente | - | - | 612 578 | 612 578 |
| Reclassement à l'état des résultats des gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente | - | - | (1 058 261) | (1 058 261) |
| Reclassement à l'état des résultats des pertes de valeur comptabilisées sur les placements disponibles à la vente | - | - | 30 502 | 30 502 |
| Virement au surplus réservé (note 14) | 871 500 | (871 500) | - | - |
| SOLDE au 31 décembre 2021 | 16 409 834 | 22 414 000 | 3 442 242 | 42 266 076 |
| Résultat global de l'exercice | | | | |
| Excédent des produits par rapport aux charges | - | - | - | - |
| Autres éléments du résultat global | | | | |
| Variation des gains et des pertes non réalisés sur les placements disponibles à la vente | - | - | (3 788 142) | (3 788 142) |
| Reclassement à l'état des résultats des gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente | - | - | (239 924) | (239 924) |
| Reclassement à l'état des résultats des pertes de valeur comptabilisées sur les placements disponibles à la vente | - | - | 52 961 | 52 961 |
| Virement au surplus réservé (note 14) | 1 340 500 | (1 340 500) | - | - |
| SOLDE au 31 décembre 2022 | 17 750 334 \$ | 21 073 500 \$ | (532 863)\$ | 38 290 971 \$ |

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre

2022

2021

ACTIF

| | | |
|---|----------------------|----------------------|
| Encaisse | 5 606 035 \$ | 6 061 478 \$ |
| Débiteurs (note 7) | 3 832 855 | 3 736 927 |
| Frais payés d'avance | 91 412 | 77 873 |
| Placements (note 8) | 42 950 756 | 45 949 032 |
| Part des réassureurs dans la provision pour sinistres en voie de règlement et frais de règlement (note 9) | 11 917 810 | 7 907 513 |
| Immobilisations corporelles et incorporelles (note 11) | 530 757 | 171 737 |
| | 64 929 625 \$ | 63 904 560 \$ |

PASSIF

| | | |
|--|-------------------|-------------------|
| Passifs relatifs aux contrats d'assurance | | |
| Provision pour sinistres en voie de règlement et frais de règlement (note 9) | 21 955 693 \$ | 17 938 937 \$ |
| Primes non acquises (note 10) | 2 862 714 | 3 149 069 |
| | 24 818 407 | 21 088 006 |
| Attribution aux membres à payer | 704 501 | - |
| Dettes d'exploitation (note 12) | 731 864 | 550 478 |
| Obligation locative (note 13) | 383 882 | - |
| | 26 638 654 | 21 638 484 |

AVOIR DES MEMBRES

| | | |
|--|----------------------|----------------------|
| Surplus libre | 17 750 334 | 16 409 834 |
| Surplus réservé | 21 073 500 | 22 414 000 |
| Cumul des autres éléments du résultat global | (532 863) | 3 442 242 |
| | 38 290 971 | 42 266 076 |
| | 64 929 625 \$ | 63 904 560 \$ |

Engagements (note 17)

Pour le conseil d'administration :

 , administrateur

 , administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2022

2021

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

| | | |
|---|------------------|--------------------|
| Excédent des produits par rapport aux charges | - \$ | 3 759 473 \$ |
| Éléments hors caisse | | |
| Gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente | (239 924) | (1 058 261) |
| Pertes de valeur comptabilisées sur les placements disponibles à la vente | 52 961 | 30 502 |
| Amortissement de la prime sur les obligations | (46 212) | 60 487 |
| Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles | 90 739 | 51 585 |
| | <u>(142 436)</u> | <u>2 843 786</u> |
| Variations d'éléments du fonds de roulement | <u>496 524</u> | <u>(1 608 796)</u> |
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | <u>354 088</u> | <u>1 234 990</u> |

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

| | | |
|--|------------------|----------------|
| Acquisition de placements | (20 088 424) | (13 240 551) |
| Cession de placements | 19 344 770 | 13 610 754 |
| Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles | (38 880) | (124 877) |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | <u>(782 534)</u> | <u>245 326</u> |

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

| | | |
|--|----------|---------|
| Remboursement de l'obligation locative | (26 997) | (6 456) |
|--|----------|---------|

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

| | | |
|-------------------------------|---------------------|---------------------|
| | (455 443) | 1 473 860 |
| ENCAISSE, début de l'exercice | <u>6 061 478</u> | <u>4 587 618</u> |
| ENCAISSE, fin de l'exercice | <u>5 606 035 \$</u> | <u>6 061 478 \$</u> |

ACTIVITÉ N'ENTRAÎNANT PAS DE MOUVEMENT DE TRÉSORERIE ET D'ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

| | | |
|--------------------------------------|------------|------|
| Actif locatif et obligation locative | 410 879 \$ | - \$ |
|--------------------------------------|------------|------|

Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles provenant des :

| | | |
|------------------------------------|------------|------------|
| Intérêts encaissés | 337 465 \$ | 297 594 \$ |
| Dividendes encaissés | 202 733 \$ | 251 559 \$ |
| Revenus de fonds communs encaissés | 649 473 \$ | 659 576 \$ |

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2022

1. ENTITÉ PRÉSENTANT LES ÉTATS FINANCIERS

La Compagnie mutuelle d'assurance en Église est une compagnie mutuelle d'assurance au sens de la Loi sur les assureurs et une agence en assurance de dommages au sens de la Loi sur la distribution de produits et services financiers. La Mutuelle est autorisée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) à souscrire de l'assurance biens et responsabilité. La Mutuelle est limitée par ses statuts à n'assurer en biens et responsabilité que des bâtiments et activités à caractère religieux. Elle est exonérée d'impôt en vertu de l'article 149 (1) (m) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Le centre d'entraide et de prévention (CEP) a pour mission première d'offrir des services complémentaires innovateurs, visant à aider les membres de la Mutuelle à se munir de divers outils pour identifier et atténuer leurs risques. De plus, le CEP travaille conjointement avec les départements de la prévention et de l'indemnisation de la Mutuelle pour mettre en œuvre des moyens de sensibilisation à la prévention des sinistres, et institue des volets de services éducatifs pour aider et améliorer la gestion des risques de tous les membres de la Mutuelle.

La Mutuelle est domiciliée au Québec. Le siège social de la Mutuelle est situé au 1055, rue Metcalfe, à Montréal (Québec).

2. RÔLE DE L'ACTUAIRE ET DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

L'actuaire est nommé par le conseil d'administration de la Mutuelle. L'actuaire a comme responsabilité de veiller à ce que les hypothèses et les méthodes utilisées aux fins de l'évaluation du passif des polices soient conformes à la pratique actuarielle reconnue, aux lois en vigueur et aux règlements ou directives en la matière. L'actuaire doit aussi émettre une opinion sur le caractère approprié du passif des polices de la Mutuelle à la date de l'état de la situation financière à l'égard de la totalité des obligations envers les titulaires de police. L'examen visant à vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des données d'évaluation ainsi que l'analyse de l'actif de la Mutuelle sont des éléments significatifs à considérer dans l'établissement d'une opinion.

Aux fins de l'évaluation, le passif des polices comprend la provision pour sinistres en voie de règlement et frais de règlement et les primes non acquises ainsi que la part des réassureurs dans la provision pour sinistres en voie de règlement et frais de règlement.

Les services de l'auditeur indépendant sont retenus par les membres en assemblée annuelle. La mission consiste à effectuer un audit des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et à faire rapport aux membres de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers de la Mutuelle, en conformité avec les normes internationales d'information financière. En effectuant son audit, l'auditeur indépendant fait usage du travail de l'actuaire désigné et de son rapport sur le passif des polices de la Mutuelle. Le rapport de l'auditeur indépendant indique l'étendue de son audit ainsi que son opinion.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2022

3. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS).

Les états financiers de la Mutuelle ont été approuvés par le conseil d'administration le 27 février 2023.

Base d'évaluation

Les états financiers de la Mutuelle ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et selon la méthode du coût historique, à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente évalués à la juste valeur ainsi que des actifs et des passifs relatifs aux contrats d'assurance et de réassurance établis selon les méthodes comptables présentées à la note 4.

Monnaie fonctionnelle et de présentation

La monnaie fonctionnelle de la Mutuelle est le dollar canadien, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère la Mutuelle, laquelle est la monnaie de présentation.

Utilisation d'estimations et de jugements

La préparation d'états financiers conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est comptabilisée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les informations relatives aux jugements critiques posés dans le cadre de l'application des méthodes comptables qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont incluses dans la note 8 « Placements » et la note 9 « Provision pour sinistres en voie de règlement et frais de règlement ».

Les informations concernant les hypothèses clés relatives à l'avenir et les estimations qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 8 – Placements;
- Note 9 – Provision pour sinistres en voie de règlement et frais de règlement et part des réassureurs dans la provision pour sinistres en voie de règlement et frais de règlement;
- Notes 11 et 13 – Immobilisations corporelles et incorporelles et obligation locative.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2022

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les états financiers.

Classement des contrats d'assurance

Les contrats émis par la Mutuelle sont classés à titre de contrats d'assurance lorsque celle-ci accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie (le titulaire de la police) en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) affecte de façon défavorable le titulaire de la police. Le risque d'assurance est significatif si un événement assuré peut obliger un assureur à payer des prestations complémentaires significatives dans n'importe quel scénario, à l'exclusion de scénarios qui manquent de substance commerciale. Les contrats qui ne répondent pas à cette définition sont classés comme contrats d'investissement ou contrats de service. La Mutuelle a classé tous ses contrats comme des contrats d'assurance. Une fois classé, le contrat conserve son classement jusqu'à l'échéance de celui-ci même si le risque d'assurance décroît au cours de la période couverte.

Comptabilisation des produits

Les primes sont acquises au prorata de la période de couverture des polices d'assurance et comptabilisées en tant que produits. Les primes sont comptabilisées en tant que primes à recevoir et primes non acquises à la date de prise d'effet du contrat. Les primes à recevoir sont comptabilisées déduction faite des provisions pour créances douteuses.

Les produits de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice de la façon suivante :

- Les intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice et sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif;
- L'amortissement des escomptes et des primes sur obligations est comptabilisé selon la méthode du taux d'intérêt effectif;
- Les gains ou les pertes sur la cession de placements sont établis selon la méthode du coût moyen;
- Les dividendes sur les placements en actions cotées sont comptabilisés à compter de la date ex-dividende;
- Les revenus de fonds communs sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Réassurance

Les traités de réassurance, qui transfèrent un risque d'assurance significatif, relèvent de l'IFRS 4 – Contrats d'assurance. Les cessions en réassurance sont enregistrées conformément aux termes des différents traités. Les actifs au titre des cessions en réassurance sont présentés séparément des passifs d'assurance correspondants. De même, les produits et les charges provenant des contrats de réassurance ne sont pas compensés par les produits et les charges des contrats d'assurance liés.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2022

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Conversion des devises

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis au taux en vigueur à la date de la transaction. Les gains ou les pertes de change sur les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à l'état des résultats, à l'exception des gains ou des pertes de change sur les actifs financiers disponibles à la vente qui ne sont pas des éléments monétaires. Ces derniers sont comptabilisés dans les variations des gains et des pertes non réalisés sur les placements disponibles à la vente incluses dans les autres éléments du résultat global.

Attribution aux membres

L'attribution aux membres est déterminée et approuvée par le conseil d'administration en fonction des politiques en vigueur et des résultats de la Mutuelle. Le paiement aux membres est effectué à raison de deux versements par année.

Subventions – Programme biennal

Par l'intermédiaire de son programme biennal, la Mutuelle vise à soutenir et à assurer le bon fonctionnement des systèmes de prévention d'incendie dans les bâtiments de certains membres qu'elle assure. Les coûts de ce programme sont comptabilisés en résultat lorsque les services sont engagés.

Centre d'entraide et de prévention

Les dépenses du centre d'entraide et de prévention sont constituées de la main-d'œuvre et des frais reliés directement au centre. Ces dépenses sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont encourues.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement lorsque la Mutuelle devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2022

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les instruments financiers sont classés par la Mutuelle dans les catégories suivantes au moment de la comptabilisation initiale :

- Actifs financiers disponibles à la vente;
- Prêts et créances;
- Autres passifs financiers.

Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat sont présentés dans les produits de placements et les honoraires de gestion et de garde, à l'exception de la perte de valeur sur les débiteurs qui est présentée dans les frais d'administration.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant dans cette catégorie ou qui ne se qualifient pas pour la classification dans aucune autre catégorie d'actifs financiers. La trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les placements ont été désignés comme étant disponibles à la vente et sont évalués à leur juste valeur.

À l'exception des gains ou des pertes de change qui sont comptabilisés à l'état des résultats pour les éléments monétaires, les gains ou les pertes non réalisés afférents sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que ces gains ou ces pertes soient réalisés ou qu'une perte de valeur de l'actif financier soit comptabilisée. Pour les actifs financiers non monétaires disponibles à la vente libellés en devises, les gains et les pertes de change sont compris dans les gains ou les pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Lorsqu'un placement est cédé ou qu'il subit une dépréciation, le gain ou la perte sur la cession, ou la perte de valeur comptabilisée aux autres éléments du résultat global est alors reclassé au poste « Produits de placements ».

Prêts et créances

Les prêts et les créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Les primes à recevoir des assurés, les intérêts et dividendes à recevoir, les sommes à recevoir des réassureurs et les autres débiteurs sont classés comme prêts et créances et sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, incluant toute dépréciation. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés aux résultats.

Autres passifs financiers

L'attribution aux membres, les dettes d'exploitation et l'obligation locative sont classées comme autres passifs financiers et sont comptabilisées ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2022

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

L'existence de cotations publiées sur un marché actif constitue la meilleure indication de la juste valeur. La juste valeur des obligations, des actions et des fonds communs est basée sur leur cours de clôture à la fin de l'exercice. Si le marché d'un titre n'est pas actif, la juste valeur est établie par une technique d'évaluation faisant le plus possible appel aux données observées sur les marchés.

Dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers de la Mutuelle font l'objet d'un test de dépréciation à chaque fin d'exercice. Les actifs financiers sont dépréciés s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif financier sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier. Le montant de la perte est égal à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisé en résultat net.

À l'exception des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'un exercice ultérieur, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise au résultat net dans la mesure où la valeur comptable du placement à la date de reprise de la dépréciation n'est pas supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée.

Dans le cas de la dépréciation d'un ou de plusieurs actifs financiers disponibles à la vente, la perte cumulée, qui a été comptabilisée en autres éléments du résultat global, doit être reclassée en résultat net. En ce qui a trait aux instruments de capitaux propres disponibles à la vente, les pertes de valeur précédemment comptabilisées en résultat net ne sont pas reprises en résultat net, mais plutôt directement dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les autres titres, dont le terme est égal ou inférieur à trois mois à l'acquisition, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2022

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actif au titre des cessions en réassurance

Part des réassureurs dans la provision pour sinistres en voie de règlement et frais de règlement

La Mutuelle présente à l'actif la part des réassureurs dans la provision pour sinistres en voie de règlement et frais de règlement afin d'indiquer l'ampleur du risque de crédit associé à la réassurance. Ces montants de réassurance, que l'on prévoit recouvrer à l'égard des sinistres en voie de règlement et des frais de règlement, sont comptabilisés à titre d'élément d'actif selon des principes compatibles avec la méthode utilisée par la Mutuelle pour déterminer le passif connexe.

Dépréciation

Les actifs de réassurance font régulièrement l'objet de tests de dépréciation et des pertes de valeur sont enregistrées, si nécessaire. Le cas échéant, la Mutuelle rassemble les preuves objectives de perte de valeur et comptabilise des réductions de valeur selon les mêmes procédures que celles adoptées pour les actifs financiers évalués au coût amorti.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises sont évaluées selon le modèle du coût en vertu duquel les coûts capitalisés sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilité selon la méthode de l'amortissement linéaire, puisque ces actifs ont une durée d'utilité définie, aux taux annuels suivants :

| | |
|----------------------------------|---------|
| Améliorations locatives | 16,66 % |
| Mobilier et équipement de bureau | 20 % |
| Équipement de micro-informatique | 33,33 % |
| Actif locatif | 25 % |
| Logiciels générés à l'interne | 20 % |

L'actif locatif est initialement comptabilisé au coût, lequel comprend le montant initial de l'obligation locative.

L'actif locatif est ultérieurement amorti linéairement depuis la date de début du contrat de location jusqu'à la première échéance entre la fin de la vie utile du bien et la fin du contrat de location. La durée de vie utile d'un actif locatif est appréciée sur la même base que les autres immobilisations corporelles de la Mutuelle. La Mutuelle présente son actif locatif avec ses immobilisations corporelles et incorporelles.

La méthode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont réexaminées à chaque fin d'exercice et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est comptabilisé au résultat net dans les frais d'administration.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2022

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation d'actifs non financiers

La valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles est revue à chaque fin d'exercice afin de déterminer s'il existe des indications qu'un actif a subi une perte de valeur. Si de telles indications existent, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sa vente et sa valeur d'utilité. Pour déterminer sa valeur d'utilité, la direction procède à une estimation des flux de trésorerie futurs actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de cet actif. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa valeur recouvrable.

Passifs relatifs aux contrats d'assurance

Provision pour sinistres en voie de règlement et frais de règlement

La Mutuelle présente au passif la provision pour sinistres en voie de règlement et frais de règlement afin d'indiquer les obligations envers les titulaires de police. Cette provision constitue l'estimation du coût total pour le règlement de tous les sinistres survenus avant la clôture des états financiers, peu importe qu'ils aient été déclarés ou non à la Mutuelle. Puisque cette provision est nécessairement fondée sur des estimations, la valeur finale peut être différente des estimations.

La provision pour sinistres en voie de règlement et frais de règlement est d'abord établie au cas par cas, à mesure que les sinistres sont déclarés. Des provisions complémentaires sont constituées pour sinistres déclarés tardivement, pour sinistres déclarés, mais insuffisamment provisionnés, ainsi que pour l'ensemble des frais de règlement futurs de ces sinistres. Ces estimations sont faites sur la base de données historiques et de tendances actuelles en matière de sinistralité et elles prennent en compte les cadences de règlement observées. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, la provision pour sinistres en voie de règlement et frais de règlement est actualisée en utilisant un taux qui reflète le taux de rendement estimé du marché des actifs sous-jacents. Les méthodes établies pour les estimations sont périodiquement révisées et mises à jour, et tous les ajustements sont reflétés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils surviennent.

Primes non acquises

Les primes non acquises représentent la proportion des primes souscrites afférentes à la période de couverture restant à courir à la clôture de l'exercice.

Test de suffisance des passifs

La Mutuelle vérifie à chaque fin d'exercice la suffisance des primes non acquises. Il y a insuffisance de passifs si les primes non acquises sont réputées insuffisantes pour couvrir les coûts futurs estimés non actualisés liés à la tranche non échue des contrats d'assurance souscrits. Les insuffisances éventuelles sont intégralement et immédiatement comptabilisées au passif et en résultat net en constatant une charge complémentaire.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2022

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Obligation locative

L'obligation locative est initialement reconnue à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, le taux d'emprunt marginal de la Mutuelle. Les paiements en vertu du contrat de location comprennent les paiements fixes.

L'obligation locative est ultérieurement réévaluée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Lorsqu'il y a une variation dans les paiements contractuels à la suite d'une variation d'un indice ou d'un taux, le montant d'un tel ajustement à l'obligation locative est porté en contrepartie du coût non amorti de l'actif locatif ou à l'état des résultats lorsque l'actif locatif est totalement déprécié.

Contrats de location

La Mutuelle a choisi d'appliquer les exemptions relatives aux contrats de courte durée et aux contrats portant sur des actifs de faible valeur. Ces contrats sont soit d'une durée inférieure ou égale à douze mois ou portent sur des actifs sous-jacents dont la valeur est jugée non significative. Les paiements versés aux termes d'un contrat de courte durée et aux termes d'un contrat portant sur des actifs de faible valeur sont comptabilisés au résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

Avoir des membres

L'avoir des membres de la Mutuelle comprend le surplus libre, le surplus réservé et le cumul des autres éléments du résultat global.

Le surplus libre représente le cumul des excédents des produits non distribués et non réservés de l'exercice courant et des exercices antérieurs.

Le surplus réservé a été constitué pour répondre aux besoins de liquidités aux fins de solvabilité, et pour couvrir les investissements futurs dans le cadre des programmes ciblés et les montants en capital requis pour des sinistres futurs non déclarés et les frais de règlement.

Le cumul des autres éléments du résultat global représente principalement les gains (pertes) latents quant aux instruments financiers classés comme étant disponibles à la vente.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2022

5. NOUVELLES NORMES COMPTABLES ET INTERPRÉTATIONS

Nouvelles normes comptables futures

L'*International Accounting Standards Board* (IASB) et l'*International Financial Reporting Interpretation Committee* (IFRIC) ont publié de nouvelles prises de position dont l'application sera obligatoire pour les exercices commençant après le 1^{er} janvier 2022. Plusieurs de ces nouvelles normes ne s'appliqueront pas aux états financiers de la Mutuelle, de sorte qu'elles ne sont pas abordées ci-après.

IFRS 9 – Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié l'IFRS 9 – Instruments financiers, qui vise à remplacer l'IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation sur le classement et l'évaluation des actifs et des passifs financiers, la dépréciation ainsi que la comptabilité de couverture. La Mutuelle évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme sur ses états financiers. Un amendement à l'IFRS 4 – Contrats d'assurance rendu public par l'IASB le 12 septembre 2016, prévoit certaines mesures afin de permettre aux entités, qui ont pour principal modèle d'affaires d'émettre des contrats d'assurance, la possibilité de reporter la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 9 jusqu'au 1^{er} janvier 2021, soit à la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 17 – Contrats d'assurance. Cette exemption reste valide avec la publication de l'IFRS 17 en mai 2017. En mars 2020, l'IASB a reporté la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 17 au 1^{er} janvier 2023, ce qui reporte également l'exemption de l'adoption de l'IFRS 9 jusqu'à cette date. La Mutuelle se prévaut du report jusqu'à la date maximale permise.

IFRS 17 – Contrats d'assurance

La Mutuelle appliquera l'IFRS 17 à son exercice ouvert le 1^{er} janvier 2023, date de première application. L'IFRS 17 remplace l'IFRS 4 – Contrats d'assurance et sera appliquée rétrospectivement au 1^{er} janvier 2022 de sorte que les informations comparatives seront retraitées. Les effets de l'adoption de la norme sur les états financiers au 1^{er} janvier 2022 seront présentés dans l'état des variations de l'avoir des membres.

L'analyse des incidences qualitatives et quantitatives présentées ci-dessous n'est pas exhaustive. Elle représente la meilleure estimation de la Mutuelle, compte tenu des informations disponibles à l'heure actuelle, et elle est susceptible de changer et pourrait se présenter différemment.

Incidence financière

Les méthodes comptables actuelles applicables au passif des sinistres sont bien alignées sur l'IFRS 17. Ainsi, selon l'analyse préliminaire de la Mutuelle, la transition à l'IFRS 17 n'aura pas d'incidence importante sur l'avoir des membres.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2022

5. NOUVELLES NORMES COMPTABLES ET INTERPRÉTATIONS (suite)

IFRS 17 – Contrats d'assurance (suite)

Les principales méthodes comptables de la Mutuelle selon l'IFRS 17 par rapport à l'IFRS 4 sont résumées ci-après :

Niveau de regroupement des contrats d'assurance

L'IFRS 17 introduit un nouveau concept de regroupement des contrats d'assurance et de réassurance sous forme de portefeuilles et de groupes aux fins d'évaluation. Les portefeuilles sont constitués de contrats qui comportent des risques similaires et sont gérés ensemble. La Mutuelle sépare ses contrats d'assurance et ses contrats de réassurance en portefeuilles. Les portefeuilles sont divisés en groupes de contrats en fonction de la rentabilité attendue. Les groupes ne contiennent pas de contrats émis à plus d'un an d'intervalle puisqu'ils sont subdivisés en cohortes annuelles. Il s'agit du niveau auquel la Mutuelle appliquera les exigences de l'IFRS 17. La Mutuelle a établi qu'elle gère un seul portefeuille de contrats d'assurance et un seul portefeuille de contrats de réassurance.

Méthodes d'évaluation

L'IFRS 17 introduit un nouveau modèle général d'évaluation aux fins de la comptabilisation et de l'évaluation des contrats d'assurance. Les entités ont également la possibilité d'utiliser un modèle simplifié d'évaluation (méthode de la répartition des primes) pour les contrats qui ont une période de couverture d'un an ou moins ou si le passif au titre de la couverture restante calculé selon cette méthode ne diffère pas de façon importante du montant qui serait obtenu au moyen du modèle général d'évaluation. La comptabilisation des contrats selon la méthode de la répartition des primes est similaire à celle de l'approche actuelle selon l'IFRS 4. La méthode de la répartition des primes s'appliquera à tous les contrats d'assurance. La Mutuelle évalue actuellement la possibilité d'utiliser cette même méthode pour les contrats de réassurance.

Contrats déficitaires

En vertu de la méthode de la répartition des primes, la Mutuelle suppose qu'aucun des contrats du portefeuille n'est potentiellement déficitaire au moment de la comptabilisation initiale, à moins que les faits et les circonstances n'indiquent le contraire.

Un élément de perte des contrats déficitaires déterminé en fonction des flux de trésorerie d'exécution estimés est inclus dans le passif au titre de la couverture restante au moment de l'émission des contrats d'assurance, et une perte est immédiatement comptabilisée en résultat net, ce qui entraîne une comptabilisation anticipée par rapport à l'IFRS 4. L'élément de perte sera repris en résultat net au cours de la période de couverture, contrebalançant ainsi les sinistres survenus. L'élément de perte est évalué au montant brut, mais peut être atténué par une composante recouvrement de perte si les contrats sont couverts par la réassurance.

Sur la base d'une évaluation préliminaire, la Mutuelle anticipe qu'elle n'aura pas de contrats déficitaires étant donné que les groupes de contrats sont généralement considérés comme rentables.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2022

5. NOUVELLES NORMES COMPTABLES ET INTERPRÉTATIONS (suite)

IFRS 17 – Contrats d'assurance (suite)

Taux d'actualisation

En vertu de l'IFRS 17, les estimations de flux de trésorerie futurs doivent être actualisées afin de refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers qui reflètent les caractéristiques des passifs et la durée du portefeuille. La Mutuelle établira les courbes de taux d'actualisation au moyen de taux sans risque ajustés pour tenir compte des caractéristiques d'illiquidité appropriées des contrats d'assurance applicables. Le passif au titre des sinistres survenus évalué selon le modèle général sera actualisé au moyen de cette méthode.

En vertu de l'IFRS 4, le passif des sinistres est actualisé selon un taux qui reflète le taux de rendement estimé du marché des actifs sous-jacents auxquels le passif est adossé à la date de présentation de l'information financière. Sur la base d'une évaluation préliminaire, les changements de méthode d'actualisation ne devraient pas avoir d'incidence importante à la transition à l'IFRS 17 et de façon continue.

La Mutuelle a fait le choix de présenter l'impact de la variation des taux d'intérêt du marché sur la valeur des actifs et passifs d'assurance en totalité dans les produits financiers et charges financières d'assurance.

Ajustement au titre du risque non financier

L'évaluation des passifs des contrats d'assurance comprend un ajustement au titre du risque qui remplace la marge de risque selon l'IFRS 4. La marge de risque selon l'IFRS 4 reflète l'incertitude inhérente aux estimations du passif des sinistres net actualisées, alors que l'ajustement au titre du risque selon l'IFRS 17 permet de compenser l'incertitude qui découle du risque non financier.

La Mutuelle a fait le choix de présenter la variation de l'ajustement au titre du risque non financier dans le résultat des activités d'assurance.

Produits des activités d'assurance

Selon l'IFRS 17, les primes souscrites ne seront plus présentées dans l'état des résultats et les produits des activités d'assurance liées aux polices seront comptabilisés selon la méthode de la répartition des primes. Les produits seront répartis selon le temps écoulé, qui est habituellement de 12 mois, comme selon l'IFRS 4.

Charges afférentes aux activités d'assurance

Les charges afférentes aux activités d'assurance comprendront les flux de trésorerie d'exécution, c'est-à-dire les coûts engagés au titre de l'assurance directement attribuables à des contrats d'assurance, ainsi que les coûts directs et l'affectation des frais généraux fixes et variables, notamment :

- Les charges de sinistres survenus et les autres charges afférentes aux activités d'assurance, qui correspondent aux flux de trésorerie d'exécution et comprennent les coûts directs au titre des sinistres survenus et les coûts directement liés à l'exécution des contrats d'assurance;
- Les pertes et la reprise de pertes sur des contrats déficitaires, s'il y a lieu.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2022

5. NOUVELLES NORMES COMPTABLES ET INTERPRÉTATIONS (suite)

IFRS 17 – Contrats d'assurance (suite)

Présentation et informations à fournir

L'IFRS 17 apporte des changements importants aux informations à fournir et à la présentation des éléments relatifs aux contrats d'assurance dans les états financiers, notamment :

- Des changements à la présentation dans l'état de la situation financière aux termes desquels les débiteurs et les dettes d'exploitation découlant des contrats d'assurance, les primes non acquises et la provision pour sinistres en voie de règlement et frais de règlement seront présentés ensemble à un poste libellé passif des contrats d'assurance. Les débiteurs et les dettes d'exploitation relatives aux contrats de réassurance et la part des réassureurs dans la provision pour sinistres en voie de règlement et frais de règlement seront présentés ensemble à un poste libellé actif des contrats de réassurance;
- Des changements à la présentation dans l'état des résultats aux termes desquels le résultat lié aux contrats d'assurance sera présenté séparément du résultat des contrats de réassurance;
- Le résultat des activités d'assurance sera constitué des éléments suivants :
 - les produits des activités d'assurance qui comprennent les produits afférents aux contrats d'assurance,
 - les charges afférentes aux activités d'assurance qui comprennent les charges afférentes aux contrats d'assurance,
 - les charges afférentes aux contrats de réassurance détenus, qui comprennent les primes de réassurance,
 - les produits afférents aux contrats de réassurance détenus, qui comprennent les recouvrements des réassureurs;
- Le résultat des activités d'assurance sera présenté sans l'incidence de la désactualisation, lequel sera présenté séparément dans les produits financiers ou charges financières d'assurance;
- Des informations détaillées seront fournies sur les montants comptabilisés au titre des contrats d'assurance et sur la nature et le degré des risques découlant de ces contrats.

IAS 1 – Présentation des états financiers et Énoncé de pratiques sur les IFRS 2 – Porter des jugements sur l'importance relative – Informations à fournir sur les méthodes comptables

Les modifications proposées changent les exigences d'IAS 1 en ce qui concerne les informations à fournir sur les méthodes comptables. Les modifications remplacent toutes les occurrences de « principales méthodes comptables » par « informations significatives sur les méthodes comptables ». Les informations sur les méthodes comptables sont significatives si, prises en considération collectivement avec d'autres informations incluses dans les états financiers d'une entité, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent les décisions que les principaux utilisateurs des états financiers à usage général prennent en se fondant sur ces états financiers.

Les paragraphes à l'appui d'IAS 1 sont également modifiés afin de préciser que les informations sur les méthodes comptables qui se rapportent à des transactions, à d'autres événements ou à des conditions non significatives sont sans importance, et que leur présentation n'est pas requise. Les informations sur les méthodes comptables peuvent être significatives en raison de la nature des transactions, des autres événements ou des conditions connexes, même si les montants sont négligeables. Cependant, les informations sur les méthodes comptables relatives à des transactions, à d'autres événements ou à des conditions significatives ne sont pas nécessairement toutes importantes elles-mêmes.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2022

5. NOUVELLES NORMES COMPTABLES ET INTERPRÉTATIONS (suite)

IAS 1 – Présentation des états financiers et Énoncé de pratiques sur les IFRS 2 – Porter des jugements sur l'importance relative – Informations à fournir sur les méthodes comptables (suite)

L'IASB a également formulé des directives et des exemples visant à expliquer et à illustrer l'application du processus en quatre étapes sur l'importance relative décrit dans l'énoncé de pratiques sur les IFRS 2.

Les modifications d'IAS 1 entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023. Les modifications sont appliquées de manière prospective, et l'application anticipée est autorisée. Les modifications de l'énoncé de pratiques sur les IFRS 2 ne proposent pas de date d'entrée en vigueur ou de dispositions transitoires.

IAS 1 – Présentation des états financiers

Le 23 janvier 2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 1 – Présentation des états financiers. Cet amendement concerne le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants et touche seulement la présentation des passifs dans l'état de la situation financière, et non le montant ou le calendrier de la comptabilisation d'un actif, d'un passif, d'un revenu ou d'une charge, ou les informations que les entités fournissent à leur sujet. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront de manière rétrospective aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. L'adoption anticipée est permise. Cet amendement n'aura aucune incidence sur les états financiers de la Mutuelle.

6. PRODUITS DE PLACEMENTS

| | <u>2022</u> | <u>2021</u> |
|---|---------------------|--------------|
| Intérêts | 335 634 \$ | 289 072 \$ |
| Amortissement de la prime ou escompte sur les obligations | 46 212 | (60 487) |
| Dividendes | 191 250 | 253 428 |
| Revenus de fonds communs | 649 473 | 659 576 |
| Gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente | 239 924 | 1 058 261 |
| Pertes de valeur comptabilisées sur les placements disponibles à la vente | (52 961) | (30 502) |
| | 1 409 532 \$ | 2 169 348 \$ |

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2022

7. DÉBITEURS

| | 2022 | 2021 |
|-----------------------------------|---------------------|---------------------|
| Primes à recevoir des assurés | 2 604 456 \$ | 3 040 096 \$ |
| Intérêts et dividendes à recevoir | 30 259 | 43 573 |
| Sommes à recevoir des réassureurs | 1 166 391 | 628 258 |
| Autres | 31 749 | 25 000 |
| | 3 832 855 \$ | 3 736 927 \$ |

La Mutuelle s'attend à recouvrer la totalité des débiteurs au plus tard dans les douze mois suivant la date de fin d'exercice, à l'exception d'une somme de 25 000 \$.

8. PLACEMENTS

| | 2022 | | 2021 | |
|-----------------------------------|----------------------|----------------------|---------------|---------------|
| | Coût | Juste valeur | Coût | Juste valeur |
| Placements disponibles à la vente | | | | |
| Obligations | | | | |
| Gouvernement fédéral | | | | |
| Moins d'un an | 1 697 821 \$ | 1 693 745 \$ | 1 533 606 \$ | 1 529 551 \$ |
| Un an à cinq ans | 6 087 855 | 5 753 038 | 6 108 885 | 6 076 781 |
| Plus de cinq ans | 3 646 537 | 3 610 740 | 1 380 816 | 1 405 122 |
| Gouvernements provinciaux | | | | |
| Un an à cinq ans | 624 278 | 559 651 | 463 691 | 451 770 |
| Plus de cinq ans | 4 760 025 | 4 222 817 | 5 799 592 | 5 767 412 |
| | 16 816 516 | 15 839 991 | 15 286 590 | 15 230 636 |
| Actions canadiennes | 3 672 788 | 4 905 913 | 5 722 669 | 7 372 972 |
| Actions américaines | 1 187 249 | 1 384 526 | 1 082 958 | 1 823 117 |
| Fonds communs d'obligations | 19 780 382 | 18 329 427 | 18 506 238 | 18 730 281 |
| Fonds communs d'actions | 2 079 646 | 2 490 899 | 2 028 257 | 2 792 026 |
| | 43 536 581 \$ | 42 950 756 \$ | 42 626 712 \$ | 45 949 032 \$ |

Pour les obligations, le coût représente le coût amorti et leur valeur nominale est de 17 444 000 \$ (2021 – 15 326 216 \$).

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2022

8. PLACEMENTS (suite)

La Mutuelle examine semestriellement son portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente afin de déterminer si une dépréciation doit être comptabilisée en résultat net. Pour ce faire, la Mutuelle doit faire preuve de jugement quant à savoir s'il existe une indication objective de dépréciation qui inclut, entre autres, des événements tels qu'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un instrument de capitaux propres en deçà de son coût. Afin de déterminer ces critères, la Mutuelle s'est basée sur les mouvements historiques des prix dans son portefeuille et la durée pendant laquelle la juste valeur était inférieure au coût d'acquisition.

9. PROVISION POUR SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT ET FRAIS DE RÈGLEMENT

La provision pour sinistres en voie de règlement et frais de règlement ainsi que la part des réassureurs à cet égard constituent des estimations qui peuvent subir des variations importantes, imputables à des événements touchant le règlement ultime des sinistres, mais qui ne sont pas encore survenus et qui ne se réaliseront peut-être pas avant un certain temps. Ces variations peuvent aussi être causées par des informations supplémentaires concernant les sinistres, des changements dans l'interprétation des contrats par les tribunaux ou des écarts significatifs par rapport aux tendances historiques sur le plan de la gravité ou de la fréquence des sinistres.

Les procédures à l'origine des réclamations peuvent également influencer le développement des provisions. Des actions collectives ont été déposées auprès de la Mutuelle. Les actions collectives se font au nom de toutes les personnes se trouvant dans la situation citée. Ces phénomènes engendrent une hausse de la complexité liée à l'estimation des provisions considérant le manque d'historique et le peu de cas comparables. L'évolution des actions collectives comporte plusieurs éléments tels que la prise de connaissance de faits nouvellement rapportés, les périodes touchées, l'ajout de nouveaux cas non rapportés, mais liés à l'action collective ainsi qu'une jurisprudence actualisée qui peuvent modifier de façon importante les meilleures estimations de chaque exercice financier. La provision pour sinistres en voie de règlement et frais de règlement déterminée en fin d'exercice est fondée sur les meilleures estimations de la direction.

Méthode de détermination des provisions

Les méthodologies utilisées pour établir la provision pour sinistres en voie de règlement et frais de règlement sont les mêmes que celles utilisées lors de l'exercice précédent :

- La méthode de matérialisation suppose que les sinistres connus sont la meilleure indication du développement à venir. Cette méthode ne dépend pas des unités d'exposition. Elle est fréquemment utilisée, sauf lorsqu'on s'attend à ce que seule une petite portion des sinistres ultimes ait déjà été déclarée, puisque dans une telle situation, cette méthode produirait une trop grande volatilité;
- La méthode de Bornhuetter-Ferguson suppose que la différence observée à ce jour entre l'expérience réelle et l'expérience prévue se perpétuera, et que le développement futur ne sera pas affecté par les sinistres déjà connus. Les sinistres non déclarés dépendent alors des unités d'exposition et sont combinés avec les sinistres déjà déclarés. Cette méthode est utilisée lorsqu'un nombre relativement important de sinistres n'ont pas encore été déclarés ou lorsque les sinistres sont tellement récents que l'information normalement utilisée aux fins du calcul des réserves n'est pas complètement disponible. Cette méthode est appliquée principalement aux sinistres des années les plus récentes.

La provision relative aux actions collectives est établie sur la base des meilleures estimations de la direction et des conseillers juridiques à laquelle est ajoutée une provision pour refléter l'incertitude associée à ce type de provision.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2022

9. PROVISION POUR SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT ET FRAIS DE RÈGLEMENT (suite)

Méthode de détermination des provisions (suite)

Il est à noter que le passif des sinistres inclut une provision pour frais externes de règlement. Tous les dossiers de réclamations sont confiés à une firme d'experts en sinistres indépendants et, par conséquent, aucune provision pour frais internes de règlement n'est nécessaire.

L'estimation de la provision pour sinistres en voie de règlement et frais de règlement se fonde sur diverses hypothèses, notamment :

- La matérialisation des sinistres;
- Le taux d'actualisation;
- La marge pour écart défavorable.

Analyse de sensibilité

L'analyse ci-dessous porte sur les variations possibles de certaines hypothèses clés lorsque toutes les autres hypothèses restent constantes, pour montrer les répercussions sur le résultat net et l'avoir des membres. Cette analyse ne comprend pas la sensibilité de la matérialisation des sinistres pour les provisions associées aux recours collectifs.

| Facteurs de sensibilité | 2022 | | |
|-------------------------------|-------------------------------------|-------------------------|-----------------------|
| | Changements apportés aux hypothèses | Augmentation du facteur | Diminution du facteur |
| Matérialisation des sinistres | 10 % | (532 985)\$ | 542 631 \$ |
| Taux d'actualisation | 1 % | 101 064 \$ | (103 575)\$ |

| Facteurs de sensibilité | 2021 | | |
|-------------------------------|-------------------------------------|-------------------------|-----------------------|
| | Changements apportés aux hypothèses | Augmentation du facteur | Diminution du facteur |
| Matérialisation des sinistres | 10 % | (308 111)\$ | 320 170 \$ |
| Taux d'actualisation | 1 % | 138 304 \$ | (142 691)\$ |

Le taux d'actualisation utilisé par l'actuaire est de 3,4 % (2021 – 1,7 %).

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2022

9. PROVISION POUR SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT ET FRAIS DE RÈGLEMENT (suite)

Rapprochement de la provision pour sinistres en voie de règlement et frais de règlement

L'évolution de la provision au titre des sinistres inscrite à l'état de la situation financière pour l'exercice terminé le 31 décembre et son incidence sur les sinistres en voie de règlement et frais de règlement pour l'exercice s'établissent comme suit :

| | 2022 | | | 2021 | | |
|--|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|-------------------|---------------|
| | Contrats d'assurance | Réassurance cédée | Net | Contrats d'assurance | Réassurance cédée | Net |
| SOLDE, début de l'exercice | 17 938 937 \$ | 7 907 513 \$ | 10 031 424 \$ | 18 391 650 \$ | 7 514 374 \$ | 10 877 276 \$ |
| Augmentation (diminution) des pertes et frais estimatifs dans le cas des sinistres subis au cours des exercices précédents | 4 943 596 | 5 127 145 | (183 549) | 144 012 | 827 185 | (683 173) |
| Pertes et frais relatifs aux sinistres subis durant l'exercice en cours | 3 552 020 | 188 836 | 3 363 184 | 1 775 403 | 90 474 | 1 684 929 |
| Sinistres et frais de règlement nets | 8 495 616 | 5 315 981 | 3 179 635 | 1 919 415 | 917 659 | 1 001 756 |
| Sommes versées et recouvrées à l'égard des sinistres subis | | | | | | |
| Durant l'exercice en cours | (1 056 080) | - | (1 056 080) | (802 138) | - | (802 138) |
| Au cours des exercices précédents | (3 422 780) | (1 305 684) | (2 117 096) | (1 569 990) | (524 520) | (1 045 470) |
| | (4 478 860) | (1 305 684) | (3 173 176) | (2 372 128) | (524 520) | (1 847 608) |
| SOLDE, fin de l'exercice | 21 955 693 \$ | 11 917 810 \$ | 10 037 883 \$ | 17 938 937 \$ | 7 907 513 \$ | 10 031 424 \$ |

Le tableau suivant résume la provision pour sinistres en voie de règlement et frais de règlement ainsi que la part des réassureurs :

| | 2022 | | | 2021 | | |
|---|----------------------|-------------------|---------------|----------------------|-------------------|---------------|
| | Contrats d'assurance | Réassurance cédée | Net | Contrats d'assurance | Réassurance cédée | Net |
| Provision pour sinistres déclarés | 16 681 006 \$ | 10 276 069 \$ | 6 404 937 \$ | 15 125 212 \$ | 7 440 282 \$ | 7 684 930 \$ |
| Provision pour sinistres non déclarés | 2 690 083 | 451 528 | 2 238 555 | 392 448 | (411 175) | 803 623 |
| Effet de l'actualisation | (753 442) | (463 481) | (289 961) | (367 716) | (175 852) | (191 864) |
| Effet des marges pour écarts défavorables | 3 338 046 | 1 653 694 | 1 684 352 | 2 788 993 | 1 054 258 | 1 734 735 |
| | 21 955 693 \$ | 11 917 810 \$ | 10 037 883 \$ | 17 938 937 \$ | 7 907 513 \$ | 10 031 424 \$ |

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2022

9. PROVISION POUR SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT ET FRAIS DE RÈGLEMENT (suite)

Rapprochement de la provision pour sinistres en voie de règlement et frais de règlement (suite)

Le tableau ci-dessous montre la ventilation de la provision pour sinistres en voie de règlement et frais de règlement par ligne d'affaires :

| | 2022 | | | 2021 | | |
|----------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Contrats d'assurance | Réassurance cédée | Net | Contrats d'assurance | Réassurance cédée | Net |
| Biens | 2 410 880 \$ | 192 084 \$ | 2 218 796 \$ | 1 150 838 \$ | 316 556 \$ | 834 282 \$ |
| Responsabilité | 19 544 813 | 11 725 726 | 7 819 087 | 16 788 099 | 7 590 957 | 9 197 142 |
| | 21 955 693 \$ | 11 917 810 \$ | 10 037 883 \$ | 17 938 937 \$ | 7 907 513 \$ | 10 031 424 \$ |

10. PRIMES NON ACQUISES

Le rapprochement de la provision pour primes non acquises est le suivant :

| | 2022 | | | 2021 | | |
|--|----------------------|-------------------|---------------------|----------------------|-------------------|---------------------|
| | Contrats d'assurance | Réassurance cédée | Net | Contrats d'assurance | Réassurance cédée | Net |
| SOLDE , début de l'exercice | 3 149 069 \$ | - \$ | 3 149 069 \$ | 3 202 975 \$ | - \$ | 3 202 975 \$ |
| Primes souscrites | 10 362 902 | 4 544 855 | 5 818 047 | 10 453 832 | 4 067 917 | 6 385 915 |
| Primes acquises au cours de l'exercice | (10 649 257) | (4 544 855) | (6 104 402) | (10 507 738) | (4 067 917) | (6 439 821) |
| SOLDE , fin de l'exercice | 2 862 714 \$ | - \$ | 2 862 714 \$ | 3 149 069 \$ | - \$ | 3 149 069 \$ |

Les tests de suffisance de passifs effectués à la fin de la période de présentation de l'information financière n'ont entraîné la comptabilisation d'aucun passif additionnel lors des exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2022

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

| | Améliorations locatives | Mobilier et équipement de bureau | Équipement de micro- informatique | Actif locatif | Logiciels générés à l'interne | Total |
|--------------------------------------|----------------------------|--|---|-------------------|-------------------------------------|-------------------|
| Coût | 229 890 \$ | 126 263 \$ | 76 148 \$ | 22 090 \$ | 619 304 \$ | 1 073 695 \$ |
| Amortissement cumulé | (226 190) | (126 188) | (75 876) | (12 879) | (534 117) | (975 250) |
| SOLDE au 31 décembre 2020 | 3 700 | 75 | 272 | 9 211 | 85 187 | 98 445 |
| Acquisitions | - | 7 708 | 14 043 | - | 103 126 | 124 877 |
| Amortissement | (2 715) | (1 020) | (2 517) | (5 055) | (40 278) | (51 585) |
| Total des changements | (2 715) | 6 688 | 11 526 | (5 055) | 62 848 | 73 292 |
| Coût | 229 890 | 133 971 | 90 191 | 22 090 | 722 430 | 1 198 572 |
| Amortissement cumulé | (228 905) | (127 208) | (78 393) | (17 934) | (574 395) | (1 026 835) |
| SOLDE au 31 décembre 2021 | 985 | 6 763 | 11 798 | 4 156 | 148 035 | 171 737 |
| Acquisitions | - | 765 | 33 968 | 410 879 | 4 147 | 449 759 |
| Amortissement | (985) | (1 557) | (9 046) | (29 837) | (49 314) | (90 739) |
| Total des changements | (985) | (792) | 24 922 | 381 042 | (45 167) | 359 020 |
| Coût | - | 8 473 | 56 171 | 410 879 | 726 577 | 1 202 100 |
| Amortissement cumulé | - | (2 502) | (19 451) | (25 681) | (623 709) | (671 343) |
| SOLDE au 31 décembre 2022 | - \$ | 5 971 \$ | 36 720 \$ | 385 198 \$ | 102 868 \$ | 530 757 \$ |

La Mutuelle a radié les immobilisations corporelles suivantes :

| | 2022 | |
|----------------------------------|-------------------|-------------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé |
| Améliorations locatives | 229 890 \$ | 229 890 \$ |
| Mobilier et équipement de bureau | 126 263 | 126 263 |
| Équipement de micro-informatique | 67 988 | 67 988 |
| Actif locatif | 22 090 | 22 090 |
| | 446 231 \$ | 446 231 \$ |

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2022

12. DETTES D'EXPLOITATION

| | 2022 | 2021 |
|------------------------------|-------------------|-------------------|
| Fournisseurs et frais courus | 320 567 \$ | 341 818 \$ |
| Salaires et vacances à payer | 411 297 | 208 660 |
| | 731 864 \$ | 550 478 \$ |

13. OBLIGATION LOCATIVE

| | 2022 | 2021 |
|--|-------------------|------|
| SOLDE , début de l'exercice | - \$ | - \$ |
| Nouvelle obligation locative | 410 879 | - |
| Remboursement de l'obligation locative | 26 997 | - |
| SOLDE , fin de l'exercice | 383 882 \$ | - \$ |

Les échéances de l'obligation locative sont les suivantes :

| | Versements contractuels | Frais financiers | Total |
|------------------|-------------------------|------------------|------------|
| Moins d'un an | 117 274 \$ | (26 182)\$ | 91 092 \$ |
| De un à cinq ans | 322 505 \$ | (29 715)\$ | 292 790 \$ |

14. GESTION DU CAPITAL

La Mutuelle définit son capital comme l'avoir des membres. L'objectif de la Mutuelle en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien d'un capital suffisant afin de lui permettre d'assurer sa permanence et de garder la confiance des réassureurs, de l'AMF et de ses membres. Les statuts de la Mutuelle ne lui permettent pas de lever du capital autrement que par voie de primes auprès de ses membres.

L'actuaire, nommé par le conseil d'administration conformément à la Loi sur les assureurs (Québec), prépare annuellement une étude sur la situation financière de la Mutuelle. À cette occasion, il effectue un examen de la santé financière, dont un des objets est de vérifier la suffisance du capital de la Mutuelle malgré la survenance d'événements défavorables plausibles. Ces documents sont déposés et présentés au conseil d'administration.

La Mutuelle est soumise aux exigences de l'AMF qui a émis une directive concernant un test de capital minimum (TCM) de 150 %. La direction de la Mutuelle a établi la cible interne du capital minimum requis à 350 %. En conséquence, un montant de 21 073 500 \$ a été réservé à l'avoir des membres. Afin d'établir la cible interne, la Mutuelle a évalué l'impact de scénarios modérément défavorables présentant une probabilité de survenance de 10 %.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2022

14. GESTION DU CAPITAL (suite)

Au cours de l'exercice, la Mutuelle s'est conformée aux exigences de l'AMF et à la cible établie par le conseil d'administration. À la fin de l'exercice, la situation se présentait comme suit :

| | 2022 | 2021 |
|--|---------------|---------------|
| Capital disponible | 38 189 000 \$ | 42 119 000 \$ |
| Capital minimum requis | 6 021 000 | 6 404 000 |
| Excédent du capital disponible sur le capital requis | 32 168 000 \$ | 35 715 000 \$ |
| Ratio TCM | 634 % | 658 % |

15. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion du risque d'assurance et des risques financiers

La Mutuelle est exposée à divers risques qui résultent à la fois de ses opérations d'assurance et de ses activités d'investissement. La gestion des risques est effectuée par le conseil d'administration de la Mutuelle dont la mission est de déterminer les principaux risques de la Mutuelle et de mettre en place des politiques et procédures pertinentes pour les gérer de façon proactive et intégrée.

En matière de gestion financière, une politique de placement a été élaborée et est mise à jour sur une base régulière. Son objectif est d'encadrer la prise de décision du gestionnaire en matière de placements. La Mutuelle ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives. Les procédures de contrôle découlant de cette politique assurent une saine gestion des risques liés aux placements.

Risque d'assurance

Les risques les plus significatifs que la Mutuelle doit gérer concernant les contrats d'assurance sont les suivants :

Risque de souscription

Le risque de souscription se définit comme étant l'exposition à des pertes financières résultant de la sélection et de l'acceptation des risques à assurer ainsi que de la réduction, de la rétention et du transfert de risques. Ce risque est accru du fait de l'envergure des risques couverts par rapport au volume des primes annuelles.

Les polices d'assurance sont souscrites conformément aux pratiques de gestion et aux règlements qui s'appliquent, en tenant compte de la tolérance au risque et des normes de souscription de la Mutuelle, lesquelles sont endossées par ses réassureurs.

Étant donné les changements en cours chez les membres de la Mutuelle et dans son principal marché, dont la décroissance du nombre d'immeubles assurés, la réduction des ressources disponibles à leur gestion et le fait que la Mutuelle ne peut augmenter de façon importante les primes de ses membres, la direction effectue annuellement un exercice de planification et de gestion des risques visant à personnaliser et à optimiser son offre. Cela se traduit, notamment, par la mise en place de politiques de souscription, de programmes et de services présentant une valeur ajoutée pour les membres, tout en améliorant le profil de risque du portefeuille souscrit.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2022

15. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque d'assurance (suite)

Risque de souscription (suite)

Dans le cadre de son processus de gestion intégrée des risques, afin de valider l'adéquation de ses politiques de souscription, la Mutuelle procède annuellement à l'établissement d'un profil de risque de son portefeuille. De façon régulière, les dossiers clients sont révisés en vertu des normes de la Mutuelle qui, dans certains cas, peuvent être appliquées de façon progressive.

Risque de sinistralité extrême

Le risque de sinistralité extrême peut être décomposé entre, d'une part, les sinistres de très forte intensité touchant un seul contrat et un seul assuré et, d'autre part, les sinistres de faible intensité, mais touchant un nombre important de contrats et d'assurés.

La Mutuelle, par la réassurance, réduit la perte qui est susceptible de survenir à la suite d'événements donnant lieu à des réclamations. De plus, elle se protège contre le risque de sinistralité extrême en souscrivant plusieurs traités de réassurance non proportionnels par événement.

La Mutuelle a conclu des traités de réassurance au terme desquels elle cède à des réassureurs agréés une prime en contrepartie de la prise en charge d'une partie des sinistres.

La principale caractéristique des traités de réassurance en vigueur pour l'exercice 2022 est de limiter la perte maximale de la Mutuelle à 650 000 \$ par événement (perte maximale de 500 000 \$ par événement plus 10 % de la tranche de 1,5 M\$ en excédent de 500 000 \$).

Pour l'exercice 2022, la Mutuelle a acheté une protection globale de réassurance contre les catastrophes de 45 000 000 \$ en biens pour le tremblement de terre seulement, de 35 000 000 \$ en assurance de biens pour les autres causes de réclamations et de 10 000 000 \$ en assurance responsabilité, et ce, pour protéger l'ensemble de ses pertes maximales.

Risque de réassurance

Le risque de réassurance peut découler, soit du défaut d'un réassureur à honorer ses engagements, soit d'un changement des conditions prévalant sur le marché qui ferait en sorte que la capacité de réassurance ne serait plus disponible, que les termes des contrats ne seraient plus adéquats ou que les tarifs de réassurance augmenteraient fortement.

La disponibilité et le coût de la réassurance, qui dépendent notamment des conditions du marché, tant en termes de prix que de capacité disponible, peuvent influencer sur le volume des primes cédées et la rentabilité de la Mutuelle. Les sociétés de réassurance peuvent décider d'exclure certaines couvertures des contrats que la Mutuelle leur achète ou peuvent modifier de temps à autre les modalités de ces contrats. Les variations qui en résultent dans la protection de réassurance pourraient exposer la Mutuelle à un plus grand risque et à une plus grande perte éventuelle et, par conséquent, elles pourraient miner la capacité de la Mutuelle à souscrire de futurs contrats. Lorsque la Mutuelle ne réussit pas à atténuer le risque au moyen de contrats de réassurance, elle envisage de réduire les protections offertes à sa clientèle afin de limiter son risque.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2022

15. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque d'assurance (suite)

Risque de réassurance (suite)

Compte tenu du faible rapport entre le volume de primes et l'envergure de certains risques, la Mutuelle est grandement dépendante économiquement de ses réassureurs et doit donc maintenir l'intérêt de ces derniers à renouveler annuellement leurs traités.

Le maintien de pratiques de souscription et de prévention efficaces par la Mutuelle, en particulier dans le cas des risques de grande valeur, et l'évaluation des risques de souscription, sont des mesures essentielles pour conserver une relation de confiance à long terme avec les réassureurs.

Tous les traités échéant le 31 décembre 2022 ont été renouvelés pour une période d'un an.

Risque réglementaire et de gouvernance

Puisque le changement de lois ou de réglementations peut influencer directement sur la rentabilité d'un secteur d'activité économique, la Mutuelle a développé un programme de conformité à l'environnement normatif afin de limiter ce risque.

De plus, la Mutuelle collabore étroitement avec les organismes de réglementation et elle se tient au fait de l'évolution des lois et règlements afin d'en évaluer l'incidence sur sa capacité à répondre aux exigences de solvabilité et aux autres obligations.

La qualité de la gouvernance est un facteur crucial pour les entités oeuvrant dans le domaine de l'assurance. En conséquence, il est primordial que les dirigeants adhèrent aux valeurs ainsi qu'aux objectifs de la Mutuelle. L'un des rôles du comité d'éthique est de veiller au respect des politiques et procédures mises en place par la Mutuelle en matière de gouvernance. Pour ce faire, le comité d'éthique dispose d'un cadre bien établi et peut recourir aux services d'une tierce partie pour le supporter et ainsi préserver le risque de réputation. Ce comité a adopté un nouveau Code d'éthique et de déontologie en septembre 2021.

Risque de concentration

Plus de 86 % (2021 – 86 %) des primes brutes souscrites auprès de la Mutuelle découlent de la ligne d'affaires en assurance de biens. Ces risques sont répartis relativement uniformément, sauf pour les régions urbaines, dont principalement Montréal. Cependant, le principal risque de concentration découle de la nature même du marché de la Mutuelle. En vertu de son permis d'assureur, la Mutuelle ne peut assurer que les personnes morales à vocation religieuse et les organismes à but non lucratif ayant un but charitable, social ou religieux.

Selon les clauses des contrats en vigueur, la responsabilité de la Mutuelle vis-à-vis de l'ensemble de ses membres est limitée à 100 000 000 \$ par sinistre de quelque nature que ce soit. Cette limitation est conforme au règlement adopté par le conseil d'administration de la Mutuelle.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2022

15. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque d'assurance (suite)

Développement des sinistres

La Mutuelle est exposée au risque que la provision pour sinistres figurant à l'état de la situation financière soit éventuellement insuffisante. Le risque quant à la provision « Biens » est relativement faible puisque l'estimation se base sur la somme assurée du bilan sinistré ou sur un devis de réparations et que le délai de règlement est relativement rapide. Le risque quant à l'assurance responsabilité est plus significatif. La Mutuelle a recours aux services d'un actuaire externe afin d'évaluer cette provision.

Les tableaux de développement des sinistres suivants présentent l'évolution des provisions pour sinistres en voie de règlement et frais de règlement par année de survenance des sinistres. Au 31 décembre 2022, le développement des sinistres est le suivant :

Brut

| | 2012 et antérieures | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | Total |
|---|------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| Estimation des sinistres encourus ultimes | - \$ | 3 700 625 \$ | 1 219 001 \$ | 1 442 187 \$ | 1 947 656 \$ | 2 085 262 \$ | 1 096 546 \$ | 3 022 810 \$ | 1 305 306 \$ | 1 545 960 \$ | 3 479 739 \$ | - |
| À la fin de l'exercice | - | 3 656 522 | 1 020 807 | 971 384 | 1 425 676 | 1 449 935 | 769 933 | 2 829 969 | 1 221 076 | 1 626 112 | - | - |
| de souscription | - | 3 651 466 | 943 987 | 1 390 286 | 1 419 483 | 1 565 124 | 810 004 | 2 843 824 | 1 074 973 | - | - | - |
| Un an après | - | 3 663 398 | 945 504 | 1 649 583 | 1 414 340 | 1 739 350 | 769 399 | 3 325 327 | - | - | - | - |
| Deux ans après | - | 3 620 053 | 1 799 561 | 1 819 988 | 1 414 340 | 1 679 894 | 766 413 | - | - | - | - | - |
| Trois ans après | - | 3 659 752 | 1 799 561 | 1 825 990 | 1 414 340 | 1 609 018 | - | - | - | - | - | - |
| Quatre ans après | - | 3 659 752 | 1 813 198 | 1 791 653 | 1 414 340 | - | - | - | - | - | - | - |
| Cinq ans après | - | 3 659 752 | 1 814 711 | 1 794 570 | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Six ans après | - | 3 659 752 | 1 814 711 | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Sept ans après | - | 3 659 752 | 1 814 711 | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Huit ans après | - | 3 659 752 | 1 814 711 | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Neuf ans après | - | 3 659 752 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Sinistres encourus ultimes | 59 041 611 | 3 659 752 | 1 814 711 | 1 794 570 | 1 414 340 | 1 609 018 | 766 413 | 3 325 327 | 1 074 973 | 1 626 112 | 3 479 740 | 79 606 567 \$ |
| Sinistres payés | (42 380 987) | (3 659 752) | (1 804 828) | (1 794 570) | (1 414 340) | (1 607 002) | (766 413) | (3 249 425) | (1 070 473) | (1 431 608) | (1 056 080) | (60 235 478) |
| Sinistres en voie de règlement | 16 660 624 \$ | - \$ | 9 883 \$ | - \$ | - \$ | 2 016 \$ | - \$ | 75 902 \$ | 4 500 \$ | 194 504 \$ | 2 423 660 \$ | 19 371 089 |
| Effet de l'actualisation et des marges | | | | | | | | | | | | 2 584 604 |
| | | | | | | | | | | | | 21 955 693 \$ |

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2022

15. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque d'assurance (suite)

Développement des sinistres (suite)

Net

| | 2012 et antérieures | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | Total |
|---|------------------------|--------------|------------|------------|------------|------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| Estimation des sinistres encourus ultimes | | | | | | | | | | | | |
| À la fin de l'exercice | | | | | | | | | | | | |
| de souscription | - \$ | 1 354 898 \$ | 379 692 \$ | 570 449 \$ | 607 791 \$ | 804 818 \$ | 1 092 046 \$ | 2 352 802 \$ | 1 205 555 \$ | 1 461 000 \$ | 3 296 327 \$ | |
| Un an après | - | 1 348 276 | 296 077 | 501 680 | 439 590 | 535 915 | 759 157 | 2 291 038 | 1 204 558 | 1 620 541 | - | |
| Deux ans après | - | 1 343 315 | 263 589 | 907 763 | 432 024 | 660 782 | 810 004 | 2 283 181 | 1 075 153 | - | - | |
| Trois ans après | - | 1 351 533 | 264 132 | 1 040 912 | 428 938 | 854 285 | 769 399 | 2 338 336 | - | - | - | |
| Quatre ans après | - | 1 341 041 | 408 188 | 1 192 232 | 428 938 | 806 506 | 766 413 | - | - | - | - | |
| Cinq ans après | - | 1 365 347 | 408 188 | 882 663 | 428 938 | 735 631 | - | - | - | - | - | |
| Six ans après | - | 1 365 347 | 416 371 | 882 667 | 428 938 | - | - | - | - | - | - | |
| Sept ans après | - | 1 365 347 | 417 278 | 882 667 | - | - | - | - | - | - | - | |
| Huit ans après | - | 1 365 347 | 417 278 | - | - | - | - | - | - | - | - | |
| Neuf ans après | - | 1 365 347 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | |
| Sinistres encourus ultimes | 18 548 820 | 1 365 347 | 417 278 | 882 667 | 428 938 | 735 631 | 766 413 | 2 338 336 | 1 075 153 | 1 620 541 | 3 296 327 | 31 475 451 \$ |
| Sinistres payés | (12 346 954) | (1 365 347) | (411 349) | (882 667) | (428 938) | (733 614) | (766 413) | (2 338 336) | (1 070 653) | (1 431 608) | (1 056 080) | (22 831 959) |
| Sinistres en voie de règlement | 6 201 866 \$ | - \$ | 5 929 \$ | - \$ | - \$ | 2 017 \$ | - \$ | - \$ | 4 500 \$ | 188 933 \$ | 2 240 247 \$ | 8 643 492 |
| Effet de l'actualisation et des marges | | | | | | | | | | | | 1 394 391 |
| | | | | | | | | | | | | 10 037 883 \$ |

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2022

15. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels la Mutuelle est exposée ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit correspond à l'éventualité d'une perte financière si une contrepartie à une opération ne respecte pas ses engagements. Il constitue un risque auquel la Mutuelle est exposée et provient principalement de l'encaisse, des primes à recevoir des assurés, du portefeuille de placements en obligations et des sommes à recevoir des réassureurs.

L'encaisse est détenue auprès d'une institution financière reconnue, dont la notation de crédit est de bonne qualité, afin de diminuer le risque de crédit associé à cet actif.

Les primes à recevoir des assurés sont encaissées de façon continue. De ce fait, l'exposition de la Mutuelle aux créances douteuses n'est pas importante.

Les montants recouvrables des réassureurs sont estimés de manière conforme au passif des sinistres et aux contrats de réassurance. Bien que la Mutuelle ait conclu des contrats de réassurance, elle n'est pas libérée de ses obligations directes envers ses titulaires de contrat, et il existe donc un risque de crédit à l'égard de l'assurance cédée, dans la mesure où un ou des réassureurs seraient incapables de respecter leurs obligations assumées en vertu de tels contrats de réassurance. Par conséquent, la Mutuelle diversifie le placement de sa réassurance de façon à ne pas dépendre d'un seul réassureur. De plus, lors du processus de sélection, en conformité avec sa politique de réassurance, la Mutuelle engage des réassureurs agréés au Canada et soumet ces derniers à une procédure de vérification de leur crédit. Selon la politique, les réassureurs significatifs devraient avoir une notation financière de Standard & Poor's minimale de « BBB » lors de la signature des contrats. Puisqu'elle se limite généralement aux réassureurs agréés, la Mutuelle n'exige pas de garantie de ses réassureurs. La Mutuelle évalue, à chaque date de présentation de l'information financière, les recouvrements et les montants à recevoir de la réassurance et constitue des provisions pour les montants de réassurance jugés irrécouvrables. Aux 31 décembre 2022 et 2021, aucun des réassureurs n'a subi une détérioration de sa notation financière par rapport aux critères de la politique de réassurance. La direction estime qu'aux 31 décembre 2022 et 2021, la Mutuelle n'est pas exposée à une perte significative relative à ses réassureurs.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2022

15. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risques financiers (suite)

Risque de crédit et de contrepartie (suite)

En ce qui concerne le portefeuille de placements en obligations, des critères concernant la cote de crédit des émetteurs ainsi que les limites d'exposition par prêteur, permettant ainsi une diversification des placements en obligations, prémunissent la Mutuelle contre les risques qu'un défaut de paiement affecte de manière significative les résultats.

| | <u>2022</u> | <u>2021</u> |
|--------------------------------|-------------|-------------|
| Obligations par cote de crédit | | |
| AAA/Aaa/A-1 | 70 % | 69 % |
| AA/Aa/A-2 | 10 % | 3 % |
| A/A-3 | 20 % | 28 % |

En règle générale, la valeur comptable à l'état de la situation financière des actifs financiers de la Mutuelle exposés au risque de crédit représente le montant maximum du risque de crédit auquel la Mutuelle est exposée.

À chaque date de fin d'exercices présentés, aucun des actifs financiers exposés au risque de crédit n'est déprécié. De plus, la Mutuelle a estimé, à chaque date de clôture, que la qualité de crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, est bonne.

La Mutuelle n'a aucun actif financier en souffrance aux 31 décembre 2022 et 2021.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que les fonds nécessaires ne soient pas disponibles, en temps opportun et à des coûts raisonnables, pour couvrir les engagements de la Mutuelle lorsque ceux-ci deviennent exigibles et pour soutenir la croissance prévue dans le cadre de sa planification stratégique.

Afin de gérer les exigences de trésorerie, la Mutuelle conserve les liquidités nécessaires en conformité avec sa politique de placement et en appariement avec ses engagements inscrits aux passifs.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2022

15. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risques financiers (suite)

Risque de liquidité (suite)

Les tableaux suivants présentent les montants des échéances des flux monétaires liés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux autres passifs financiers ainsi que l'échéance des actifs supportant les passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les obligations ont été présentées selon l'échéance de l'instrument financier bien qu'elles demeurent disponibles à la vente.

| | 2022 | | | Total |
|--|----------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Moins d'un an | Un à cinq ans | Plus de cinq ans | |
| Passifs | | | | |
| Provision pour sinistres en voie de règlement et frais de règlement actualisés | 3 278 293 \$ | 18 657 643 \$ | 19 757 \$ | 21 955 693 \$ |
| Dettes d'exploitation | 731 864 | - | - | 731 864 |
| Obligation locative | 91 092 | 292 790 | - | 383 882 |
| Attribution à payer | 704 501 | - | - | 704 501 |
| | 4 805 750 \$ | 18 950 433 \$ | 19 757 \$ | 23 775 940 \$ |
| Actifs supportant les passifs | | | | |
| Encaisse | 5 606 035 \$ | - \$ | - \$ | 5 606 035 \$ |
| Sommes à recevoir des réassureurs | 1 166 391 | - | - | 1 166 391 |
| Part des réassureurs dans la provision pour sinistres en voie de règlement et frais de règlement | 1 213 737 | 10 702 673 | 1 400 | 11 917 810 |
| Placements | 28 804 510 | 6 312 689 | 7 833 557 | 42 950 756 |
| | 36 790 673 \$ | 17 015 362 \$ | 7 834 957 \$ | 61 640 992 \$ |

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2022

15. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risques financiers (suite)

Risque de liquidité (suite)

| | 2021 | | | Total |
|--|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Moins d'un an | Un à cinq ans | Plus de cinq ans | |
| Passifs | | | | |
| Provision pour sinistres en voie de règlement et frais de règlement actualisés | 1 947 390 \$ | 15 984 177 \$ | 7 370 \$ | 17 938 937 \$ |
| Dettes d'exploitation | 550 478 | - | - | 550 478 |
| | 2 497 868 \$ | 15 984 177 \$ | 7 370 \$ | 18 489 415 \$ |

Actifs supportant les passifs

| | | | | |
|---|----------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| Encaisse | 6 061 478 \$ | - \$ | - \$ | 6 061 478 \$ |
| Sommes à recevoir des réassureurs | 628 258 | - | - | 628 258 |
| Part des réassureurs dans la provision pour sinistres en voie de règlement et frais de règlement | 976 013 | 6 931 500 | - | 7 907 513 |
| Placements | 32 247 947 | 6 528 551 | 7 172 534 | 45 949 032 |
| | 39 913 696 \$ | 13 460 051 \$ | 7 172 534 \$ | 60 546 281 \$ |

Risque de marché

Le risque de marché englobe plusieurs catégories de risques. La variation de facteurs tels que le taux de change, le taux d'intérêt et le cours des instruments financiers cotés a une incidence sur la juste valeur des actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente. Ces derniers sont surtout sensibles à une variation des taux d'intérêt du marché obligataire et à la fluctuation de la juste valeur des instruments financiers cotés. Ce risque est géré en répartissant les instruments financiers dans plusieurs catégories et en diversifiant les secteurs d'activités économiques et géographiques.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2022

15. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risques financiers (suite)

Risque de marché (suite)

Risque de change

La Mutuelle est exposée au risque de change en raison d'actions cotées libellées en dollars américains.

| | 2022 | | 2021 | |
|--------------------|-------------------|------------------------------|-------------------|------------------------------|
| | Dollars canadiens | Pourcentage de l'actif total | Dollars canadiens | Pourcentage de l'actif total |
| Actions | | | | |
| Dollars américains | 1 384 526 \$ | 2,14 % | 1 823 117 \$ | 2,85 % |

Dans l'hypothèse où le dollar canadien s'apprécierait ou se déprécierait de 10 % par rapport au dollar américain, toutes les autres variables restant constantes, l'actif total et le résultat global de la Mutuelle diminueraient ou augmenteraient d'environ 138 000 \$ (2021 – environ 182 000 \$).

La Mutuelle ne conclut pas de contrats visant à couvrir le risque de change auquel elle est exposée.

Risque de concentration

Le risque de concentration survient lorsque des investissements sont faits avec une entité ou des entités ayant des caractéristiques semblables. La Mutuelle gère le risque de concentration en exigeant une diversification prudente des portefeuilles et en établissant une politique de placement mise à jour régulièrement.

Risque de taux d'intérêt

Les obligations incluant les obligations composant les fonds communs d'obligations portent intérêt à taux fixes et exposent la Mutuelle à un risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Dans l'hypothèse où le taux d'intérêt en vigueur sur le marché augmenterait ou diminuerait de 1 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif total et le résultat global de la Mutuelle diminueraient ou augmenteraient d'environ 760 000 \$ (2021 – environ 533 000 \$), excluant les fonds communs d'obligations.

Risque de prix

Dans l'hypothèse où le prix des actions et des fonds communs d'actions échangés augmenterait ou diminuerait de 10 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif total et le résultat global de la Mutuelle augmenteraient ou diminueraient d'environ 878 000 \$ (2021 – environ 1 199 000 \$).

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2022

16. CLASSEMENT DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

Pour refléter l'importance des données utilisées pour réaliser l'évaluation de la juste valeur, la Mutuelle utilise une hiérarchie de la juste valeur pour classer ses instruments financiers par catégorie. Tous les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière doivent être classés selon une hiérarchie comportant trois niveaux, soit :

- Niveau 1 : Évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : Techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix d'instruments semblables cotés sur des marchés actifs, à des prix d'instruments identiques ou semblables cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien;
- Niveau 3 : Techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau suivant présente la hiérarchie des actifs évalués à la juste valeur au 31 décembre 2022 :

| | 2022 | | | |
|-----------------------------|----------------------|---------------------|-------------|----------------------|
| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
| Encaisse | 5 606 035 \$ | - \$ | - \$ | 5 606 035 \$ |
| Obligations | 11 057 523 | 4 782 468 | - | 15 839 991 |
| Actions cotées | 6 290 439 | - | - | 6 290 439 |
| Fonds communs d'obligations | 18 329 427 | - | - | 18 329 427 |
| Fonds communs d'actions | 2 490 899 | - | - | 2 490 899 |
| | 43 774 323 \$ | 4 782 468 \$ | - \$ | 48 556 791 \$ |

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2022

16. CLASSEMENT DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR (suite)

Le tableau suivant présente la hiérarchie des actifs évalués à la juste valeur au 31 décembre 2021 :

| | 2021 | | | Total |
|-----------------------------|---------------|--------------|----------|---------------|
| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | |
| Encaisse | 6 061 478 \$ | - \$ | - \$ | 6 061 478 \$ |
| Obligations | 9 011 454 | 6 219 182 | - | 15 230 636 |
| Actions cotées | 9 196 089 | - | - | 9 196 089 |
| Fonds communs d'obligations | 18 730 281 | - | - | 18 730 281 |
| Fonds communs d'actions | 2 792 026 | - | - | 2 792 026 |
| | 45 791 328 \$ | 6 219 182 \$ | - \$ | 52 010 510 \$ |

La Mutuelle évalue le classement des actifs financiers à chaque date de fin d'exercice. Aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux au cours des exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021.

17. ENGAGEMENTS

La Mutuelle s'est engagée par contrats jusqu'en 2026 pour la location de systèmes informatiques et d'équipement. Le solde des engagements suivant ces contrats s'établit à 322 740 \$ et les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices sont les suivants :

| |
|-------------------|
| 2023 – 155 462 \$ |
| 2024 – 93 880 \$ |
| 2025 – 55 648 \$ |
| 2026 – 17 750 \$ |

18. PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants incluent les administrateurs (dirigeants ou non) ainsi que les membres du comité de direction. La rémunération des principaux dirigeants est la suivante :

| | 2022 | 2021 |
|-------------------------|------------|------------|
| Avantages à court terme | 866 382 \$ | 954 448 \$ |

La rémunération des administrateurs est présentée aux annexes B et D.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2022

2021

A - FRAIS D'ADMINISTRATION

| | | |
|--|---------------------|---------------------|
| Salaires | 1 266 085 \$ | 1 078 256 \$ |
| Charges sociales | 250 509 | 205 873 |
| Affranchissement et messagerie | 11 207 | 8 830 |
| Assurances | 67 461 | 54 588 |
| Cotisations | 17 254 | 14 474 |
| Entretien et réparations | 6 825 | 8 801 |
| Fournitures de bureau et papeterie | 21 279 | 3 967 |
| Frais de déplacement | 7 304 | 3 233 |
| Frais de formation | 6 397 | 6 151 |
| Frais de réunion | 3 412 | 1 611 |
| Frais divers | 9 430 | 15 638 |
| Inspections | 49 847 | 31 153 |
| Loyer | 100 133 | 128 963 |
| Publicité | 3 470 | 2 248 |
| Services de télécommunications et informatiques | 239 839 | 325 745 |
| Services professionnels | 358 497 | 371 446 |
| Taxes et permis | 9 908 | 9 694 |
| Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles | 90 739 | 46 530 |
| | 2 519 596 \$ | 2 317 201 \$ |

B - FRAIS DE GOUVERNANCE

| | | |
|--|-------------------|-------------------|
| Rémunération des administrateurs | 207 078 \$ | 113 903 \$ |
| Charges sociales | 16 355 | 11 229 |
| Frais d'assemblée et de réunions | 23 739 | 11 782 |
| Frais de déplacement | 3 833 | 1 005 |
| Frais liés à l'administration provisoire | - | 101 260 |
| Services professionnels | 112 279 | 118 168 |
| | 363 284 \$ | 357 347 \$ |

C - CENTRE D'ENTRAIDE ET DE PRÉVENTION

| | | |
|---|-------------------|-------------------|
| Salaires | 269 203 \$ | 220 496 \$ |
| Charges sociales | 57 631 | 44 081 |
| Frais de déplacement | 1 516 | 1 303 |
| Frais divers | 716 | 1 746 |
| Produits | (3 375) | (1 970) |
| Services professionnels | 19 392 | 14 400 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | - | 5 055 |
| | 345 083 \$ | 285 111 \$ |

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2022

2021

D - FRAIS DÉCOULANT DES LITIGES RELIÉS À LA GOUVERNANCE

| | | |
|---|-------|------------|
| Rémunération de l'administrateur provisoire | - \$ | 29 375 \$ |
| Frais d'avocats et autres frais | - | 435 552 |
| | <hr/> | <hr/> |
| | - \$ | 464 927 \$ |



LA MUTUELLE, FIÈRE PARTENAIRE DE VOTRE AVENIR

- ✓ Assurances
- ✓ Formations
- ✓ Programmes et subventions

www.cmae.ca

1155, rue Metcalfe, 15^e étage, suite 1562
Montréal (Québec) H3B 2V6



**MUTUELLE
D'ASSURANCE
EN ÉGLISE**

AGENCE EN ASSURANCE DE DOMMAGES



**CENTRE
D'ENTRAIDE
ET DE PRÉVENTION**